



Caractéristiques Démographiques et Socioéconomiques de la Population



Région Souss-Massa

2025



Caractéristiques Démographiques et Socioéconomiques de la Population



Recensement Général de la
Population et de l'Habitat 2024

Région Souss-Massa

Sommaire

Sommaire	4
Liste Figures	6
Introduction.....	8
Présentation générale de la région	10
Chapitre I: Caractéristiques démographiques de la population.....	16
I.1 Population et accroissement démographique	17
I.2 Urbanisation en accélération.....	18
I.3 Structure par sexe et âge de la population.....	19
I.4 Statut matrimonial.....	22
I.5 Age moyen au premier mariage	23
I.6 Fécondité	24
I.7 Handicap	25
Chapitre II: Alphabétisation et la scolarisation.....	26
II.1 Aptitude à lire et à écrire	27
II.2 La connaissance des langues	28
II.3 Population scolarisée.....	29
II.4 Niveau d'instruction.....	30
Chapitre III: Activité économique et emploi.....	32
III.1 Participation à l'activité économique	33
1. Type et niveau d'activité.....	33
2. Taux net d'activité et chômage.....	33
III.2 Structure professionnelle de la population active.....	35
Chapitre IV: Habitat et conditions d'habitation des ménages.....	37
IV.1 Les ménages.....	38
1. Evolution de l'effectif des ménages.....	38
2. Evolution de taille moyenne des ménages	38
IV.2 Habitat et conditions d'habitation des ménages.....	39
1. Type de logement	39
IV.3 Statut d'occupation du logement	40
IV.4 Ancienneté du logement	41
IV.5 Equipement du logement	42
1. Equipements de base.....	42
2. Mode d'évacuation des eaux usées.....	43

3.	Mode d'évacuation des déchets ménagers.....	44
4.	Mode de cuisson fréquemment utilisé.....	44
Chapitre V: Conditions de vie et pauvreté.....		45
V.1	Pauvreté multidimensionnelle.....	47
Chapitre VI: Cartographie Des Établissements Économiques (2023/2024)		50
Introduction.....		51
VI.1	Prédominance des établissements à but lucratif	51
VI.2	La majorité des établissements sont localisés dans le milieu urbain	52
VI.3	Le secteur du commerce compte plus de la moitié des établissements à but lucratif	53
VI.4	Établissements de services publics	54
VI.5	Etablissements à but non lucratif opérant dans des locaux indépendants.....	54
VI.6	Souks hebdomadaires.....	55
Définitions des concepts		56
Tableaux statistiques annexes.....		63

Liste Figures

Figure 1 : Organisation administrative de la région	10
Figure 2 : Evolution de la population légale de la région Souss Massa entre 2014 et 2024.....	17
Figure 3 : Evolution de la population selon le milieu de résidence entre 2014 et 2024.....	18
Figure 4 : Taux d'accroissement de la population de la région Souss Massa entre 2014 et 2024.....	18
Figure 5 : Evolution du taux d'urbanisation entre 2014 et 2024 en (%)	19
Figure 6 : Répartition de la population Par sexe et milieu de résidence selon le genre et le milieu de résidence en 2024.....	20
Figure 7 : Population par milieu de résidence et âge fonctionnel en 2024	21
Figure 8 : Evolution de la structure de la population par grands groupes d'âge	21
Figure 9 : Pyramide des âges de la population Souss Massa en 2024	22
Figure 10 : Répartition de la population selon l'Etat matrimonial.....	22
Figure 11 : Répartition de la population selon le genre et l'état matrimoniale en 2024.....	23
Figure 12 : Age moyen au premier mariage par sexe et par milieu de résidence	24
Figure 13 : Indice synthétique de fécondité par provinces et préfectures entre 2014 et 2024	24
Figure 14 : Taux de prévalence du handicap selon le sexe et le milieu de résidence (%).....	25
Figure 15: Taux d'analphabétisme de la région selon le sexe et milieu de résidence en 2024 (en %)	27
Figure 16: Population alphabétisée selon les langues lues et écrite, le sexe et le milieu de résidence 2024 en (%)	28
Figure 17 : Taux de scolarisation des enfants (6 à 11 ans) par sexe et Milieu de résidence en (%)	29
Figure 18 : Population âgée de 10 ans et plus selon le niveau d'étude et le milieu de résidence 2024 .	31
Figure 19 : Population selon le type d'activité et le sexe en 2024.....	33
Figure 20 : Taux net d'activité selon le sexe et le milieu de résidence	34
Figure 21 : Taux de chômage selon le sexe et le milieu de résidence en (%)	35
Figure 22 : Répartition de la population selon la situation dans la profession et le milieu de résidence en(%)	35
Figure 23 : Evolution de nombre de ménages entre 2014 et 2024.....	38
Figure 24 : Evolution de la taille moyenne des ménages selon le milieu de résidence	39
Figure 25 : Répartition des ménages selon le type de logement et le milieu de résidence en (%)	40
Figure 26 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation de leur logement en 2024 (%)	41
Figure 27 : Répartition des ménages selon l'ancienneté de logement et le milieu de résidence (%)	42
Figure 28 : Ménages selon les équipements de base dont dispose le logement en (%)	43
Figure 29 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées et le milieu de résidence en (%)	43
Figure 30 : Ménages selon le mode d'évacuation des déchets ménagers (%)	44

Figure 31 : Indicateurs de pauvreté 2024, provinces et préfectures de la Région Souss massa en (%) ..	46
Figure 32 : Décomposition de taux de pauvreté selon les provinces et préfectures de la région Souss Massa 2024 en (%).....	47
Figure 33 : Décomposition de la pauvreté multidimensionnelle (en %) par source de privation et selon les provinces et préfectures, région de Souss Massa, année 2024	48
Figure 34 : Décomposition de la pauvreté multidimensionnelle (en %) par source de privation et selon les provinces et préfectures, région de Souss Massa, année 2024 (ensemble)	48
Figure 35 : répartitions des établissements économiques par type en %	52
Figure 36 : Répartition des établissements à but lucratif par provinces et préfectures (en %)	53
Figure 37 : Répartition des établissements à but lucratif par provinces/préfectures et par secteurs d'activité	53
Figure 38 : Répartition des établissements de services publics par provinces et préfectures	54
Figure 39 : répartitions des Etablissements à but non lucratif opérant dans des locaux indépendants ..	55

Introduction

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, réalisé en septembre 2024 sous les Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi et conformément aux recommandations des Nations Unies, constitue une base de données d'indicateurs démographiques et socioéconomiques couvrant tous les niveaux territoriaux. Il permet une prise de décision éclairée pour le développement du pays. Cette opération s'inscrit dans un contexte national marqué par l'adoption d'un modèle d'État social et d'une économie inclusive impactée par les répercussions de crises multiples, notamment la pandémie de Covid-19, la sécheresse et l'inflation.

La réalisation de cette opération nationale a bénéficié de nouveautés technologiques et méthodologiques visant à optimiser le coût budgétaire et à améliorer la qualité des données collectées. Il s'agit d'une :

Cartographie moderne du territoire national et des établissements économiques, basée sur un Système d'Information Géographique mobile. Cette approche a permis de subdiviser le territoire national en districts de recensement assurant le géo référencement des établissements économiques et des infrastructures sociales de base.

Méthodologie basée sur un double questionnaire :

- ✓ Questionnaire court, administré à l'ensemble des ménages, permettant de recueillir des données sur les structures démographiques, les typologies du parc logement et les phénomènes rares, tels que la migration internationale et la mortalité.
- ✓ Questionnaire long, administré à un échantillon de 20% des ménages, qui explore des thématiques émergentes, telle que la couverture médicale, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et les questions liées à l'environnement. En outre, il approfondit des thèmes classiques des recensements, notamment la fécondité, le handicap,

l'analphabétisme, l'éducation, l'activité économique, la mobilité, ainsi que les conditions d'habitat des ménages.

Formation en deux phases, la première, en ligne, a concerné les bases théoriques, tandis que la seconde, réalisée en présentiel, dispensant une formation pratique sur tablette. Cette dernière s'est déroulée en trois étapes pour permettre la formation d'un dispositif humain de 55.000 participants.

Collecte informatisée des données auprès des ménages par l'utilisation de tablettes électroniques incorporant une application de collecte assistée par informatique. Ce dispositif a permis de tester instantanément la validité et la cohérence interne des déclarations des ménages et d'assurer un transfert sécurisé des données aux serveurs centraux. En parallèle, l'utilisation d'un système applicatif web a assuré le suivi en temps réel des enquêteurs, des contrôleurs et des superviseurs sur le terrain. En outre, l'adoption de ces technologies a permis la réduction des délais de traitement et de diffusion des résultats.

La présente note aborde les principaux résultats du recensement aux niveaux national et régional. Les indicateurs démographiques et socioéconomiques désagrégés aux niveaux régional, provincial et communal, sont accessibles sur le site officiel du Haut-Commissariat au Plan (www.hcp.ma).

Présentation générale de la région

Selon le nouveau découpage régional du royaume de 2015¹, fixant le nombre de régions, leurs dénominations-leurs chefs-lieux ainsi que les préfectures et les provinces, la région Souss Massa constitue l'une des nouvelles régions créées. Elle comprend l'ancienne région Souss Massa Draa à l'exception des provinces d'Ouarzazate, Zagora, Tinghir et de Sidi Ifni, et en plus de la province de Tata issue de l'ancienne région Guelmim Essemara.

Elle s'étend sur une superficie de (53 789 km²), soit (7,6%) du territoire national, et compte deux préfectures (Agadir Ida Outanane et Inzegane Ait Melloul) et quatre provinces (Chtouka Ait Baha, Taroudant, Tiznit et Tata), lesquelles regroupent 175 communes (21 communes urbaines et 154 communes rurales).

Figure 1 : Organisation administrative de la région

Provinces et préfectures	Unité administrative	Nombre de Communes			
		Nombre de cercle	Urbain	Rural	Ensemble
Agadir Idaoutanane	Préfecture	2	1	12	13
Inezgane Ait Melloul	Préfecture	1	4	2	6
Chtouka Ait Baha	Province	3	2	20	22
Taroudant	Province	6	8	81	89
Tiznit	Province	3	2	23	25
Tata	Province	3	4	16	20
Souss-Massa	Région	18	21	154	175
National		196	221	1 282	1 503
Part de la région		8.7%	9.5%	12%	11.6%

Source : annuaire statistique national 2024

¹ Décret n° 2-15-40 du 1er jourmada I 1436 (20 février 2015). **Bulletin officiel**. 6340, Maroc : s.n., 2015

La région Souss Massa comptait 3 020 431 habitants en 2024 dont 14001 de nationalité étrangère, elle représente 8,20% du total de la population marocaine. Le taux d'urbanisation de la population régionale atteint ainsi près de 60,1% en 2024 contre 62,8% au niveau national.

1. Milieu naturel

La région Souss massa se situe au centre de royaume, allant de l'océan Atlantique à l'Ouest aux frontières avec l'Algérie à l'Est, c'est un milieu à la fois atlantique et continental et elle constitue une jonction entre le Nord et le Sud du pays, de ce fait elle joue un rôle stratégique dans l'économie nationale.

Elle est limitée au Nord par la région de Marrakech-Safi, au Sud par la région de Guelmim-Oued Noun, à l'Est par la région de Drâa-Tafilelt et la frontière algérienne, et à l'Ouest par l'Océan Atlantique. Son chef-lieu est Agadir.

Cette région comprend une plaine (la vallée du souss et Chtouka), et un ensemble montagneux. La plaine du souss qui forme un triangle vers l'océan, est constituée un terrain récents isolés entre deux massifs montagneux :

- Au nord : la chaîne alpine du Haut-Atlas qui culmine à 4167 m au Jbel Toubkal, le plus haut sommet de l'Afrique du nord.
- Au sud : Le bombement anticlinal de l'Anti-Atlas occidental, le socle cristallin y apparaît en de nombreuses boutonnières, où les pointements de roches dures peuvent atteindre une altitude culminant 2531 m (Adrar n'Aklim).
- A l'est : une zone de liaison : le (Jbel Siroua), bombement cristallin abondamment faillé et recouvert décollées éruptives tertiaires.

Le climat de la région est généralement sec, sous l'influence combinée de l'Océan Atlantique et du Sahara. Les précipitations, peu abondantes et très irrégulières tant dans l'espace que dans le temps, oscillent entre 70 et 350 mm par an. Cette faible pluviométrie reflète un déficit hydrique important, affectant à la fois les ressources en eau de surface et les nappes phréatiques.

Les vents soufflent soit de l'Est, apportant des conditions désertiques, soit de l'Ouest, avec une influence rafraîchissante due à l'océan. L'évaporation est élevée : elle est estimée

entre 1100 et 2500 ml selon les mesures au Piche, et entre 1400 et 2200 mm selon les mesures au bac.

Comme dans les zones arides, les précipitations se caractérisent par une forte variabilité spatiale et temporelle. Elles tombent principalement sous forme de pluie, avec quelques chutes de neige sur les reliefs élevés en hiver et au début du printemps.

Concernant les sols de la plaine du Souss et de Chtouka on retrouve les sols² :

- Sols minéraux bruts d'origine non climatique.
- Sols peu évolués d'origine non climatique : alluvions profondes, sols colluviaux calcaires, sols colluviaux non calcaires, sols colluviaux rouges lithochromes et sols sableux profonds sur encroutement.
- Sols calcomagnésimorphes.
- Sols rendziformes.
- Sols bruns calcaires : sols bruns calcaires minces sur tuf tendre, sols bruns calcaires sableux profonds sur encroutement, sols bruns calcaires rouges lithochromes sur croûte ou dalle, complexe des sols bruns calcaires et de sols peu évolués.
- Sols Isohumiques : sols châtaîns, sols bruns steppiques, siérozems

Les ressources en eau de surface sont limitées et très irrégulières. Les débits des oueds présentent une forte irrégularité interannuelle. Ils ne sont pérennes que sur leurs cours de montagne et de piémont et ne coulent que pendant de courtes périodes où surviennent des crues, parfois rapides et violentes. L'apport moyen en eau de la région est évalué à 600 Mm³/an. Les apports minimum et maximum enregistrés sont respectivement de 35 Mm³ (1960-61) et 2.160 Mm³ (1962-63)³ , On peut distinguer :

- Le bassin de souss : les principaux affluents drainés par l'oued Souss sont ceux de la rive droite, dont les plus importants sont l'oued Issen et ceux du Haut Souss. Le régime hydrologique de l'oued Souss est caractérisé par une forte irrégularité saisonnière et interannuelle. Le maximum des apports intervient pendant les mois de Janvier, Février et Mars et le minimum est observé en Août.

² Agence du Bassin Hydraulique de Souss Massa, monographies des ressources en eau

³ Rapport et synthèse d'Agence du Bassin Hydraulique de Souss Massa

L'apport moyen du bassin du Souss est évalué à 390 Mm³/an. Au niveau du barrage Aoulouz, il est de 170 Mm³/an.

- Le bassin de massa : il est drainé par les oueds d'Amaghous et d'Assaka, qui prennent tous deux naissance dans la partie atlantique de l'Anti-Atlas. Les apports moyens annuels de l'oued Massa sont évalués à 130 Mm³. La crue historique maximale observée en décembre 1957 a atteint un débit de pointe de 2.800 m³/s et un volume de 300 Mm³ en 6 jours. La crue maximale observée en 1996 a atteint un débit d'environ 1.020 m³/s et un volume de 175 Mm³.

Les ressources en eau souterraines La région du Souss Massa comprend deux principales unités hydrogéologiques : la nappe du Souss et la nappe de Chtouka.

- La nappe du souss :

Le bassin hydrogéologique de la nappe du Souss s'étend sur une superficie de 4.150 km². Il est limité au Nord par le Haut Atlas, au Sud par l'Anti-Atlas et débouche à l'Ouest sur l'Océan Atlantique.

Constituée par les formations de remplissage de la vallée dont l'âge va de l'Eocène au quaternaire, elle constitue le réservoir phréatique le plus important du pays et joue un rôle primordial dans le développement économique et social de la région du Souss. La baisse que connaît la piézométrie de cette nappe, en raison de la surexploitation par puits et forages et de la sécheresse qui sévit dans la région depuis les années 1970, s'est traduite par l'assèchement progressif des résurgences, des sources et des khetaras. Actuellement, la contribution de la nappe dans le débit de base de l'Oued Souss est négligeable alors qu'elle était importante durant la période 1950-1970. L'analyse des bilans de la nappe a montré que le déstockage des ressources non renouvelables varie entre 100 et 370 Mm³ /an. Le déstockage évalué depuis 1968 serait de l'ordre de 7 Milliards de m³. La baisse moyenne du niveau piézométrique engendrée varie entre 0.5 m/an et 3 m/an.

- Nappe du Chtouka :

La plaine des Chtouka, qui s'étend sur une superficie de plus de 940 km², constitue une extension de la plaine du Souss vers le Sud-Ouest. Elle est limitée au Nord par la route d'Agadir Biougra, à l'Est par les affleurements des formations primaires de l'Anti-Atlas, au Sud par l'Oued

Massa et à l'Ouest par l'Océan. L'analyse du bilan permet de constater que la nappe de Chtouka est également déficitaire. Le déficit est actuellement de près de 60 Mm³.

2. Potentialités économiques

La région recèle d'importantes potentialités économiques basées essentiellement sur trois secteurs jugés prioritaires : L'agriculture, la pêche et le tourisme.

Le secteur de l'agriculture constitue la pierre angulaire de l'activité économique de la région, et ce, malgré la conjugaison des facteurs climatiques défavorables (l'aridité y prédomine) et la Superficie Agricole Utile (SAU) évaluée à (450.000 hectares), au grès des saisons agricoles, ne représente que (8%) de la superficie totale régionale.

Les superficies irriguées représentent (33%) des SAU, ces terres se situent essentiellement dans la plaine du Souss-Massa, où les primeurs et les agrumes constituent les principales productions (1ère région exportatrice d'agrumes et de légumes au niveau national), offrant ainsi des opportunités pour les investissements nationaux et étrangers.

L'agriculture moderne au niveau de cette plaine génère des entrées considérables en devises, occupe une main d'œuvre importante et permet le développement de l'industrie agroalimentaire. C'est une agriculture orientée vers l'exportation et qui fait de la région Sous-Massa une région compétitive ouverte sur le reste du monde.

La région dispose d'autre part, d'une superficie forestière importante formant une barrière naturelle pour les zones agricoles contre la désertification et l'érosion. Mais malgré la diversité des essences (thuya, chêne vert, genévriers, etc.), l'arganier reste le principal arbre de la région couvrant plus de 64% de la forêt régionale et s'érigeant en support incontournable de toute action écologique et socio-économique. Toutefois, malgré les contraintes et entraves que connaît l'agriculture régionale, surtout les conditions climatiques et la rareté de l'eau, elle dispose de potentialités pouvant lui assurer une place de choix au niveau national.

Les rendements élevés des agrumes et des cultures maraîchères sont un point fort de ce secteur. Leur production annuelle dépasse généralement (50%) du total national. L'agriculture irriguée est réservée principalement aux primeurs dont la superficie représente (66%) du total national.

La pêche est un des secteurs clés dans la région et constitue une richesse à dimension nationale. Elle Constitue après l'agriculture et le tourisme, le troisième atout économique de la région, en raison de son rôle dans le développement des autres secteurs, d'industrie et du commerce. Elle emploie une main d'œuvre importante et draine davantage d'investissements. La région dispose d'un grand port de pêche hauturière et côtière à Agadir, en plus d'un certain nombre de petits points de débarquement réservés aux barques pratiquant la pêche artisanale : Imessouane, Taghazoute, Aglou, Tifnit. Cette activité a contribué à la création d'unités industrielles en relation avec le secteur et à vocation d'exportation.

L'industrie est classée en troisième position avec une contribution de 6% de la valeur ajoutée industrielle nationale, progression attribuable essentiellement au secteur agroalimentaire et en partie au secteur chimie et para-chimie. Ces deux secteurs contribuent à raison de 97% à la création de la valeur ajoutée industrielle de la région. L'agroalimentaire à raison de 60% et la chimie et parachimie à raison de 37%.

Vu les potentialités naturelles, climatiques, culturelles et vu le patrimoine civilisationnel artistique et culturel des différentes provinces et préfectures du sud-ouest marocain, la région Souss-Massa est considérée comme le deuxième pôle touristique sur le plan national. Le tourisme occupe une place de choix dans le développement économique et social. Il constitue une importante source de devises et produit des effets d'entraînement économiques positifs sur les autres secteurs. Le secteur touristique y dispose d'importantes infrastructures d'accueil et de séjour : (17%) des établissements classés à l'échelle nationale, avec une capacité de 42 424 lits. La région a accueilli plus de 5 487 434 touristes⁴ en 2023.

La région offre enfin de grandes opportunités d'investissement dans le domaine minier. Son sous-sol recèle des minéraux divers : argent, manganèse, barytine, fer et or.

⁴ Selon l'observatoire du tourisme 2024

Chapitre I: Caractéristiques démographiques de la population

« L'étude de la situation démographique revêt d'une importance cruciale du fait qu'elle permet d'orienter les stratégies à adopter sur divers plans. Le recensement général de la population et de l'habitat joue un rôle primordial pour fournir des données relatives à la population ainsi que ses caractéristiques démographiques et socio-économiques telles que les conditions de vie de la population, niveau d'instruction ou activité. »

I.1 Population et accroissement démographique

Selon le dernier recensement général de la population et de l'Habitat de 2024, la population légale de la région Souss Massa est passée de 2 676 847 habitants en 2014 à 3 020 431 en 2024, soit une croissance absolue de 343 584 habitants. Cela affiche une évolution relativement moyenne au cours de la dernière décennie, qui traduit une TAAM⁵ de 1,21% qui dépasse la moyenne nationale 0,85%.

Figure 2 : Evolution de la population légale de la région Souss Massa entre 2014 et 2024

Provinces et Préfectures	Population		TAAM%
	RGPH 2014	RGPH 2024	
Agadir Ida Outanane	600 599	721 431	1,85
Inezgane Ait Melloul	541 118	636 916	1,64
Chtouka Ait Baha	371 102	493 623	2,89
Taroudant	838 820	858 162	0,23
Tiznit	207 367	198 542	-0,43
Tata	117 841	111 757	-0,53
Souss Massa	2 676 847	3 020 431	1,21
National	3 3848 242	36.828.330	0,85

Source : RGPH 2024

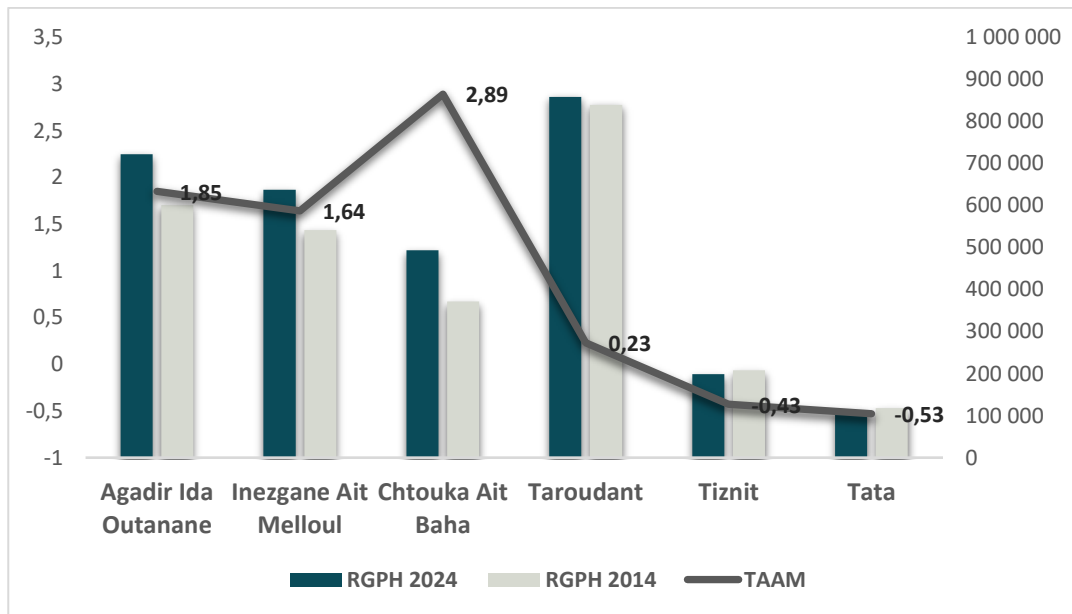
La population urbaine de la région est passée quant à elle de 1 505 896 à 1 816 102 habitants entre 2014 et 2024, pour la population rurale, elle a enregistré un total de 1 204 329 en 2024 contre 1 170 951 en 2014.

⁵ TAAM : Taux d'Accroissement Annuel Moyen

Figure 3 : Evolution de la population selon le milieu de résidence entre 2014 et 2024

Provinces et Préfectures	RGPH 2014			RGPH 2024		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Agadir Ida Outanane	508 155	92 444	600 599	628 004	93 427	721 431
Inezgane Ait Melloul	513 706	27 412	541 118	605 684	31 232	636 916
Chtouka Ait Baha	113 531	257 571	371 102	172 143	321 480	493 623
Taroudant	248 640	590 180	838 820	277 865	580 297	858 162
Tiznit	81 044	126 323	207 367	92 719	105 823	198 542
Tata	40 820	77 021	117 841	39 687	72 070	111 757
Souss Massa	1 505 896	1 170 951	2 676 847	1 816 102	1 204 329	3 020 431
National	20 432 439	13 415 803	33 848 242	23 110 108	13 718 222	36 828 330

Source : RGPH 2014-2024

Figure 4 : Taux d'accroissement de la population de la région Souss Massa entre 2014 et 2024

Source : RGPH 2014-2024

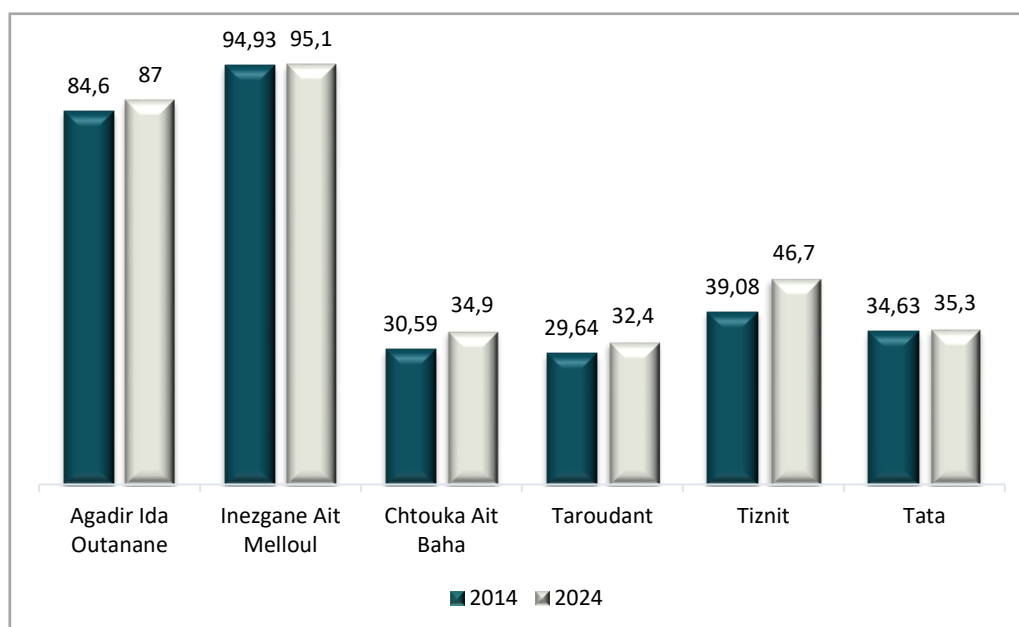
1.2 Urbanisation en accélération

Le taux d'urbanisation est la part en pourcentage, de la population urbaine dans la population totale. La figure ci-après met en évidence l'évolution de ce taux durant la période intercensitaire (2014-2024).

Pour saisir le phénomène d'urbanisation, il est utile d'en mesurer le rythme par le suivi de l'évolution du taux de l'urbanisation⁶ dans le temps et dans l'espace.

Le taux d'urbanisation enregistré au niveau de la région 60,1% est légèrement inférieur au taux enregistré au niveau national qui est de l'ordre de 62,8%. Le milieu urbain de la région a affiché une croissance importante au cours des dernières décennies dans la mesure où la population urbaine, Elle est passée de 1 505 896 à 1 816 102 habitants. Plusieurs facteurs sont à l'origine de la progression de l'urbanisation, notamment l'accroissement naturel de la population urbaine, l'exode rural et l'extension du périmètre urbain par l'intégration des certaines localités rurales.

Figure 5 : Evolution du taux d'urbanisation entre 2014 et 2024 en (%)



Source : RGPH 2014 et 2024.

1.3 Structure par sexe et âge de la population.

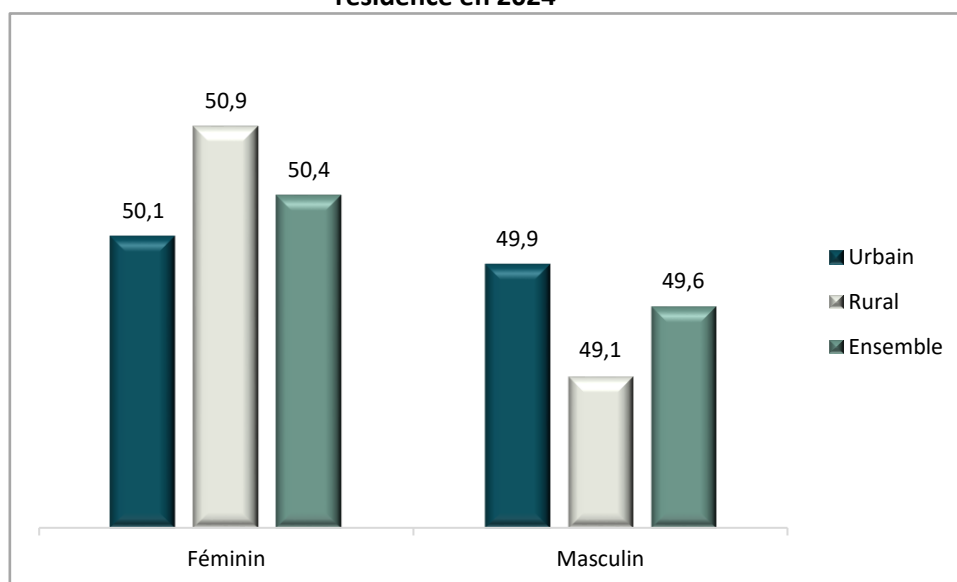
La connaissance de la structure par sexe et âge d'une population est d'une grande importance et pour la détermination de ses divers besoins dans différents domaines (alimentation, scolarisation, emploi, santé, habitation etc...). La structure par âge nous renseigne sur la constitution démographique d'une population et sur l'évolution de ses tendances et leurs significations. Elle est également d'un grand apport de renseignements

⁶ Le taux d'urbanisation est le rapport de la population urbaine à la population totale

appréciables pour la planification des besoins de la population dans différents secteurs socio-économiques.

La structure par sexe de la population de la région présente une certaine différence entre les deux sexes en faveur des femmes dont le pourcentage est de 50,4 % contre 49,6 % pour les hommes en 2024. Selon le milieu de résidence, la population se compose de presque autant d'hommes que de femmes en milieu urbain tandis que le sexe féminin s'observe beaucoup plus en milieu rural de la région. Cela peut s'expliquer essentiellement par l'émigration de la main d'œuvre masculine vers les villes.

Figure 6 : Répartition de la population Par sexe et milieu de résidence selon le genre et le milieu de résidence en 2024



Source : RGPH 2024.

La structure par âge de la population de la région se caractérise par l'importance des classes d'âge de 15 à 59 ans, soit 60,7% en 2024 contre 62,1% en 2014, le poids de cette catégorie est plus élevé en milieu urbain 62,7% qu'en milieu rural 58,4%, en raison notamment de l'exode rural qui touche principalement les personnes en âge d'activité.

En ce qui concerne la population de moins de 15 ans, son effectif a enregistré un recul en passant de 28% en 2014 à 26,1% en 2024 cela se traduit par la baisse du taux de fécondité qui se poursuit. Quant à la population de 60 ans et plus, son effectif a enregistré un accroissement en passant de 9,7% en 2014 à 13,3% en 2024, ces personnes âgées sont relativement plus présentes en milieu rural 16,4% qu'en milieu urbain 11,7%.

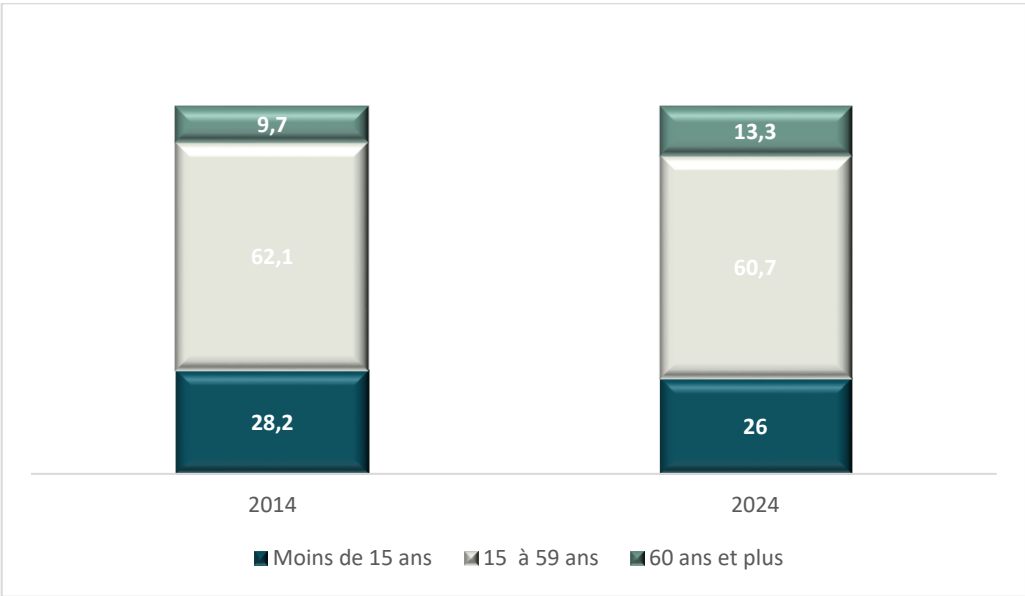
Cette évolution variétale des trois grands groupes d'âges entre 2014 et 2024, traduit le phénomène de transition démographique amorcé par la région, à l'instar de l'ensemble du Royaume.

Figure 7 : Population par milieu de résidence et âge fonctionnel en 2024

Groupes d'âge fonctionnel	Urbain	Rural	Total
Moins de 15 ans	25,6	25,2	26,1
15 à 59 ans	62,7	58,4	60,7
60 ans et plus	11,7	16,4	13,3

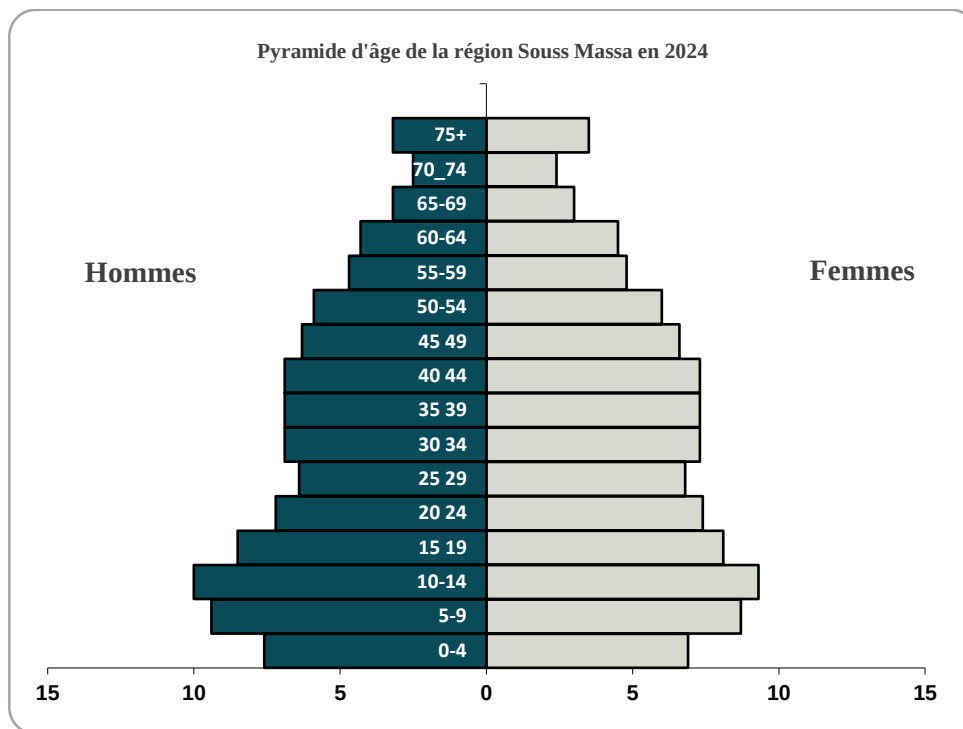
Source : RGPH 2024.

Figure 8 : Evolution de la structure de la population par grands groupes d'âge



Source : RGPH 2024.

Figure 9 : Pyramide des âges de la population Souss Massa en 2024

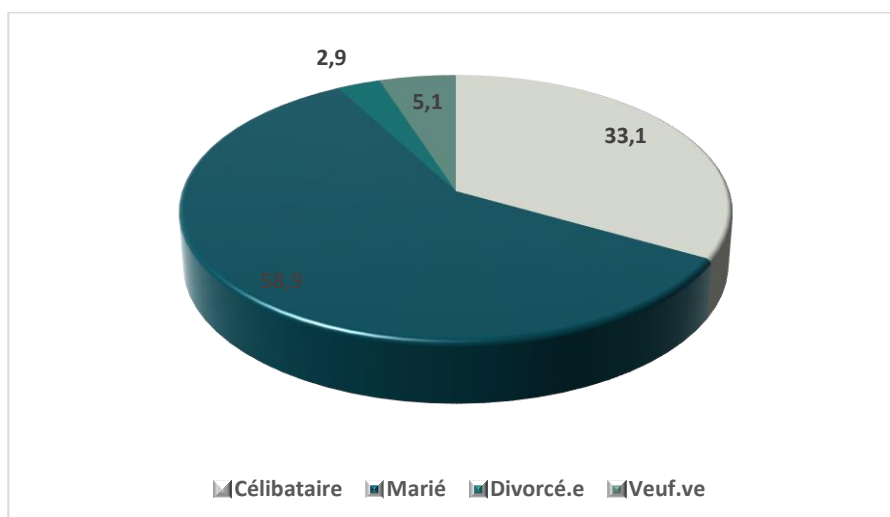


Source : RGPH 2024.

I.4 Statut matrimonial

L'examen de la structure de la population selon l'état matrimonial fait ressortir la prédominance des personnes célibataires qui représentent près de 33,1% de la population âgée de 15 ans et plus en 2024, et seulement 8% sont veufs ou divorcés). Le statut le plus dominant est celui des mariés, avec 58,9% des personnes recensées, par contre 58,3% au niveau national.

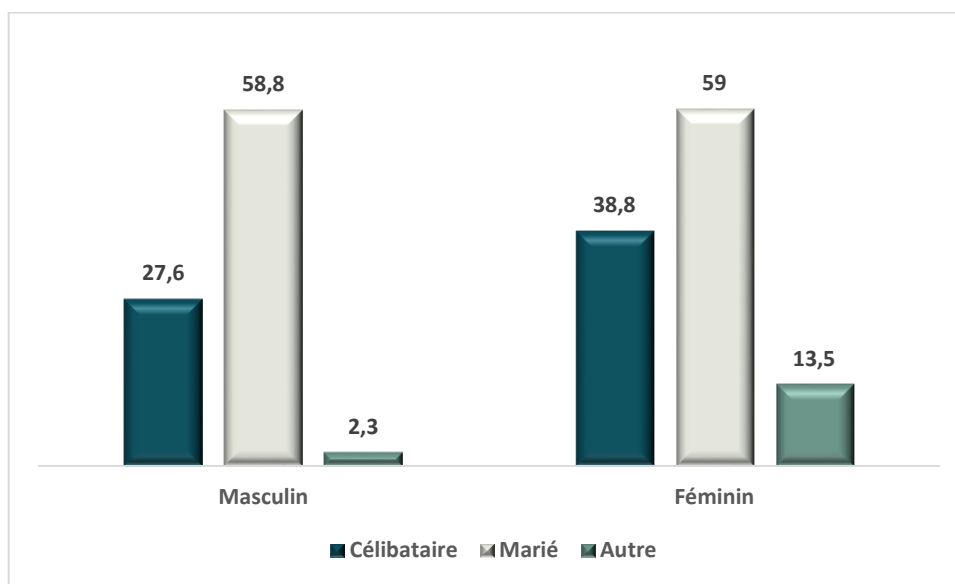
Figure 10 : Répartition de la population selon l'Etat matrimonial



Source : RGPH 2024.

Par sexe, la proportion des célibataires est plus élevée chez les hommes 38,8% que chez les femmes 27,6%, Ce différentiel entre sexe devient, en revanche, insignifiant quand il s'agit du statut des mariés, En effet, selon le sexe, la part des hommes mariés est de 58,8% contre 59 % pour les femmes, cependant les statuts de divorcé et de veuf sont plus élevés chez les femmes 13,5% que chez les hommes 2,3%.

Figure 11 : Répartition de la population selon le genre et l'état matrimoniale en 2024



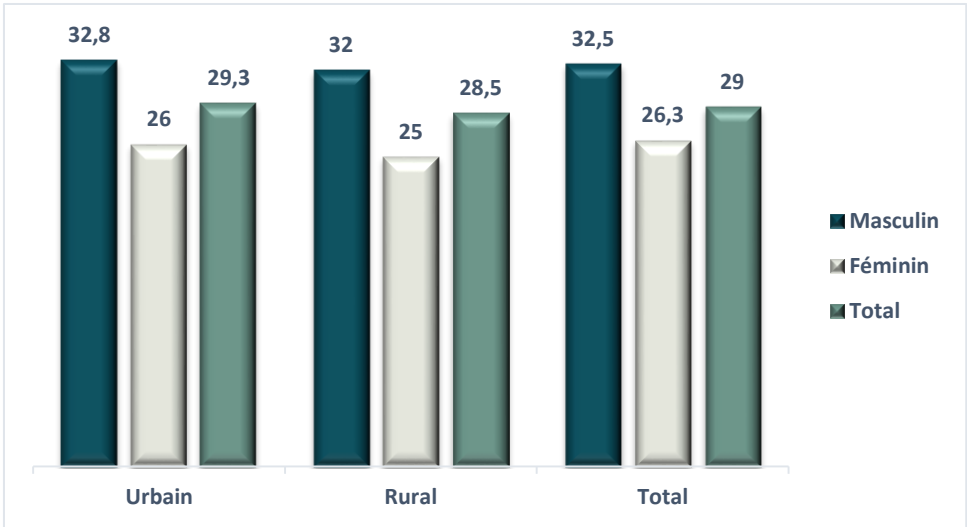
Source : RGPH 2024.

1.5 Age moyen au premier mariage

L'âge moyen au premier mariage permet de résumer le calendrier de la nuptialité des célibataires. Il désigne l'âge moyen d'entrée en première union légitime.

La lecture des données de la figure ci-dessous révèle que l'âge moyen au premier mariage au niveau de La région est de 29 ans, supérieur à ce qui est enregistré au niveau national 28,5 ans. Par milieu de résidence, on constate que l'âge moyen au premier mariage est représenté 29,3 dans le milieu urbain et 28,5 ou milieu rural.

Figure 12 : Age moyen au premier mariage par sexe et par milieu de résidence



Source : RGPH 2024

1.6 Fécondité

La fécondité des femmes en âge de procréation, est saisie à travers les taux de fécondité⁷ et l'indice synthétique de fécondité,⁸ dont l'objet est d'estimer le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme à la fin de sa vie féconde, si les conditions de l'année d'observation restent figées au cours des années à venir.

Figure 13 : Indice synthétique de fécondité par provinces et préfectures entre 2014 et 2024

Provinces et Préfectures	RGPH 2014			RGPH 2024		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Agadir Ida Outanane	2,00	2,30	2,10	1,59	2,06	1,64
Inezgane Ait Melloul	2,10	2,00	2,10	1,73	1,92	1,74
Chtouka Ait Baha	2,50	2,10	2,30	2,06	2,18	2,13
Taroudant	2,20	2,40	2,30	1,80	2,15	2,03
Tiznit	2,10	1,70	1,90	1,80	1,60	1,74
Tata	2,20	2,20	2,20	2,11	2,05	2,08
Souss Massa	2,10	2,20	2,20	1,73	2,10	1,86
National	2,00	2,50	2,20	1,77	2,37	1,97

Source : RGPH 2024

⁷ Le taux de fécondité est la proportion d'enfants par femmes à des âges déterminés (taux global de fécondité et taux par âge).

⁸ ISF : Appelé aussi somme des naissances réduites ou descendance du moment, il représente le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de savoir féconde si les conditions de procréation du moment sont maintenues.

La fécondité des femmes en âge de procréation au niveau de la région Souss Massa a connu une baisse notable au cours de la dernière décennie. Cette baisse s’illustre clairement par l’indice synthétique de fécondité (ISF) qui mesure le nombre moyen d’enfants par femme à la fin de sa vie féconde. Cet indice est passé de (2,2 enfants) par femme en 2014 à (1,86 enfants) en 2024, il s’établit ainsi à un niveau identique à celui observé au niveau national (1,97 enfants).

I.7 Handicap

Selon les définitions des Nations Unies, il est considéré comme handicapé, toute personne ayant au moins une grande difficulté ou une incapacité totale dans l’un des six domaines d’activité de la vie quotidienne (voir, entendre, marcher ou monter les escaliers, se rappeler ou se concentrer, prendre soin de soi et communiquer dans sa langue habituelle).

Figure 14 : Taux de prévalence du handicap selon le sexe et le milieu de résidence (%)

Désignation	Région			National		
Milieu	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Masculin	3,7	5,7	4,5	4,2	5,6	4,7
Féminin	3,7	5,6	4,5	4,3	5,6	4,8
Total	3,7	6,5	4,5	4,2	5,6	4,8

Source : RGPH 2024

Selon les résultats du RGPH 2024, la région présente un taux de prévalence du handicap de l’ordre de 4,5%, légèrement inférieur à celui enregistré au niveau national 4,8 %. Selon le milieu de résidence, les ruraux sont relativement plus exposés au risque d’incapacité que les urbains. Le taux de prévalence du handicap en milieu rural 6,5% dépasse celui enregistré en milieu urbain 3,7%.

Chapitre II: Alphabétisation et la scolarisation

« De nombreuses études ont démontré l'importance de l'éducation dans le processus de développement économique et social, elle est considérée comme facteur de développement durable et d'amélioration du bien-être ».

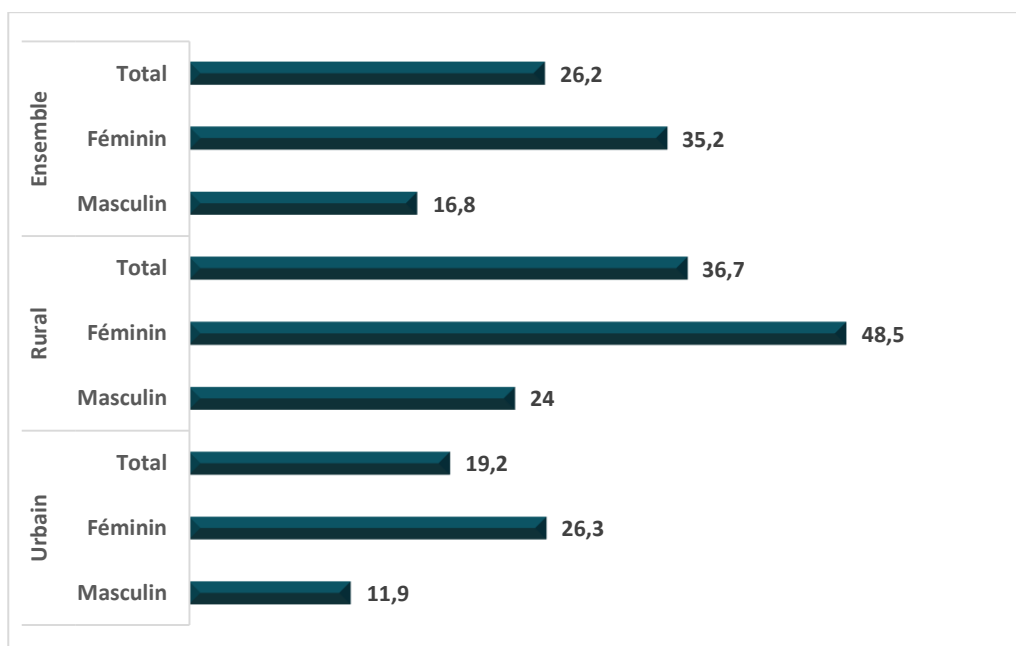
II.1 Aptitude à lire et à écrire

L'analphabétisme constitue un obstacle majeur au développement global, car il affecte en grande partie les groupes qui auraient dû être davantage impliqués dans le processus de production. En effet, une mauvaise formation des ressources humaines entraîne inévitablement un ralentissement du développement économique et social.

Selon le recensement général de la population et de l'habitat 2024, le taux d'analphabétisme⁹ de la population âgée de 10 ans et plus dans la région Souss Massa est de 26,2%, il est légèrement supérieur à celui relevé au niveau national 24,8%.

Ce phénomène touche plus les ruraux 36,7% que les urbains 19,2%, ainsi, ce taux d'analphabétisme demeure plus élevé chez les femmes 35,2% que chez les hommes 16,8%.

Figure 15: Taux d'analphabétisme de la région selon le sexe et milieu de résidence en 2024 (en %)



Source : RGPH 2024.

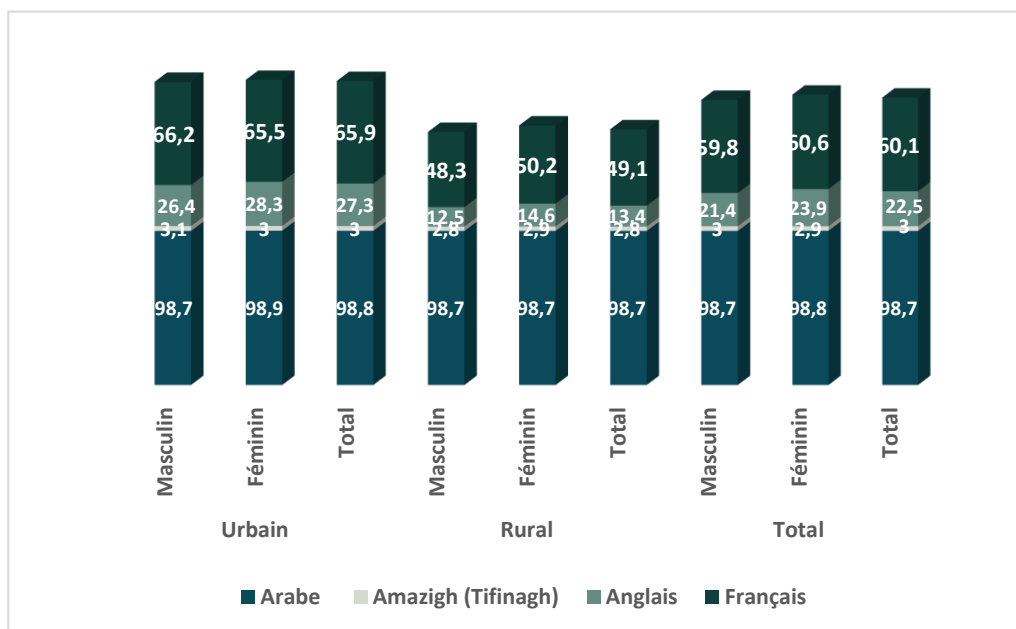
⁹ Le taux d'analphabétisme n'est autre que la population analphabète âgée de 10 ans et plus, rapportée à la population totale correspondante.

II.2 La connaissance des langues

La lecture de la figure 16, ci-après, décrivant la répartition de la population alphabétisée selon les langues lues et écrites, par milieu de résidence et par sexe permet de formuler les constatations suivantes.

- ✓ Parmi la population alphabétisée au niveau régionale, 98,7% savent lire et écrire l'Arabe, 60,1% connaissent le Français et 22,5% savent lire et écrire l'Anglaise et 3% pour la langue Amazigh.
- ✓ Selon le milieu de résidence 98,8% de la population urbaine savent lire et écrire l'Arabe, 65,9% connaissent le Français et 27,3% savent lire et écrire l'Anglaise et 3% pour la langue Amazigh.
- ✓ En milieu rural 98,7% de la population savent lire et écrire l'Arabe, 49,1% connaissent le Français et 13,4 % savent lire et écrire l'Anglaise et 2,8% pour la langue Amazigh.

Figure 16: Population alphabétisée selon les langues lues et écrite, le sexe et le milieu de résidence 2024 en (%)



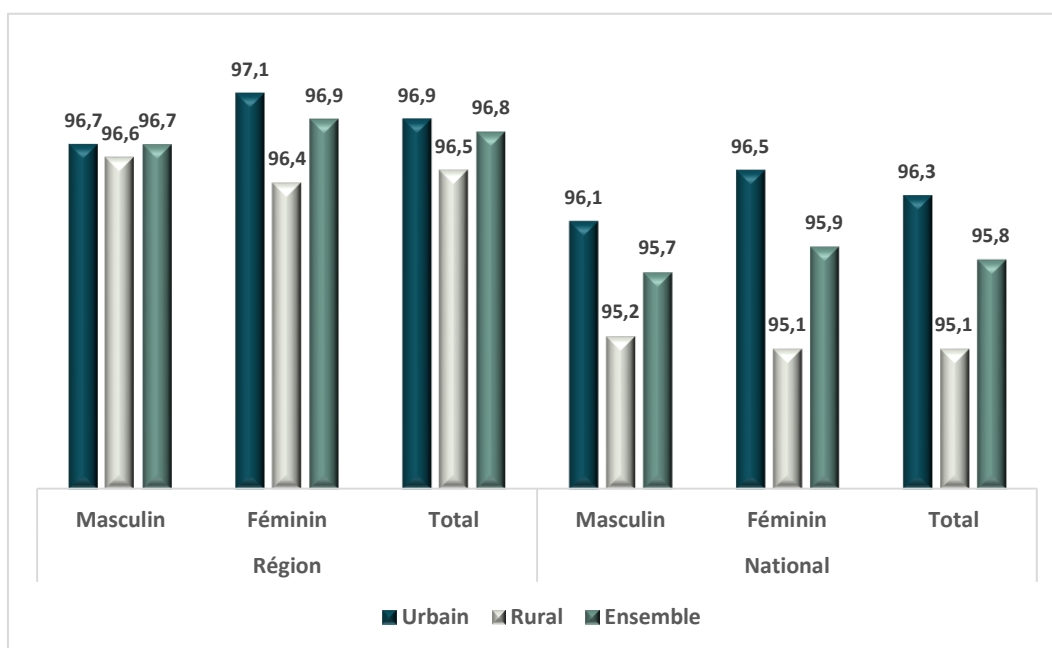
Source : RGPH 2024

II.3 Population scolarisée

La population scolarisée représente l'ensemble des élèves ou étudiants inscrits dans un cycle d'enseignement fondamental, secondaire, supérieur ou de formation professionnelle. Au titre de l'année d'étude 2023-2024 selon les données du RGPH 2024, le taux de scolarisation¹⁰ des enfants âgés de 6 à 11 ans est de 96,8% au niveau du Souss Massa, ce taux est légèrement supérieur à ceux enregistrés au niveau national 95,8%.

Selon le milieu de résidence, 96,9% des enfants en milieu urbain ont fréquenté un établissement scolaire, contre 96,5% en milieu rural. Selon le sexe, 96,4% des filles rurales sont scolarisés contre 97,1% des citadines.

Figure 17 : Taux de scolarisation des enfants (6 à 11 ans) par sexe et Milieu de résidence en (%)



Source : RGPH 2024

¹⁰ **Taux de scolarisation des enfants âgés de 6 ans à 11 ans** : Il s'agit du rapport des enfants âgés de 6 à 11 ans ayant été scolarisé au cours de l'année scolaire 2023-2014, par rapport à la population de même âge.

II.4 Niveau d'instruction

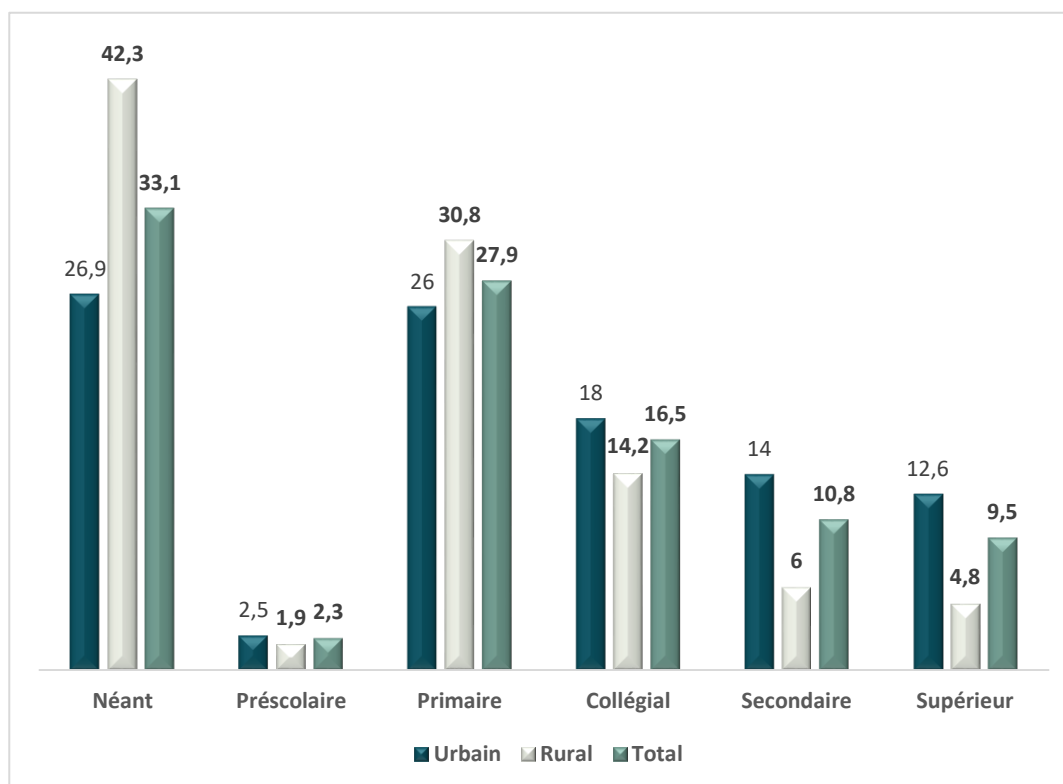
La répartition de la population régionale de 10 ans et plus selon le niveau d'instruction et le milieu de résidence, fait apparaître que 33,1% de cette population n'ont jamais fréquenté un établissement d'enseignement, soit un niveau supérieur de 1,3 points à celui enregistré au niveau national 31,8 %.

Aussi, cette proportion s'élève-t-elle à 42,3% en milieu rural contre 26,9 % en milieu urbain. Ceci témoigne donc de l'existence d'énormes disparités entre milieux (presque 15,4 points d'écart).

S'agissant de la population scolarisée, on relève la prédominance de la population ayant atteint un niveau d'enseignement primaire 27,9%, suivi par celle ayant atteint un enseignement secondaire collégial avec 16,5% et le secondaire qualifiant avec 10,8%. Par contre, la population scolarisée ayant atteint un niveau supérieur ne représente 9,5 %.

Selon le milieu de résidence, la population sans niveau scolaire est plus présente en milieu rural avec 42,3% contre 26,9% en milieu urbain .la part de la population ayant atteint le primaire est relativement plus importante en milieu rural 30,8% qu'en milieu urbain 26 %, alors que pour les niveaux secondaires collégial, secondaire qualifiant et supérieur l'urbain l'emporte avec des écarts importants. Ceci montre les difficultés que rencontrent les ruraux d'aller au bout de leurs études.

Figure 18 : Population âgée de 10 ans et plus selon le niveau d'étude et le milieu de résidence 2024



Source : RGPH 2024

Selon le sexe, 40,3% des femmes de la région n'ont aucun niveau d'étude contre 25,7% pour les hommes. Ceci montre l'existence d'un retard considérable en matière de scolarisation de la population féminine, notamment en milieu rural où plus de 51,2% des femmes, de plus de 10 ans, n'ont jamais fréquentées un établissement scolaire par contre les personnes de sexe masculin demeurent surreprésentées relativement aux tous les niveaux.

Chapitre III: Activité économique et emploi

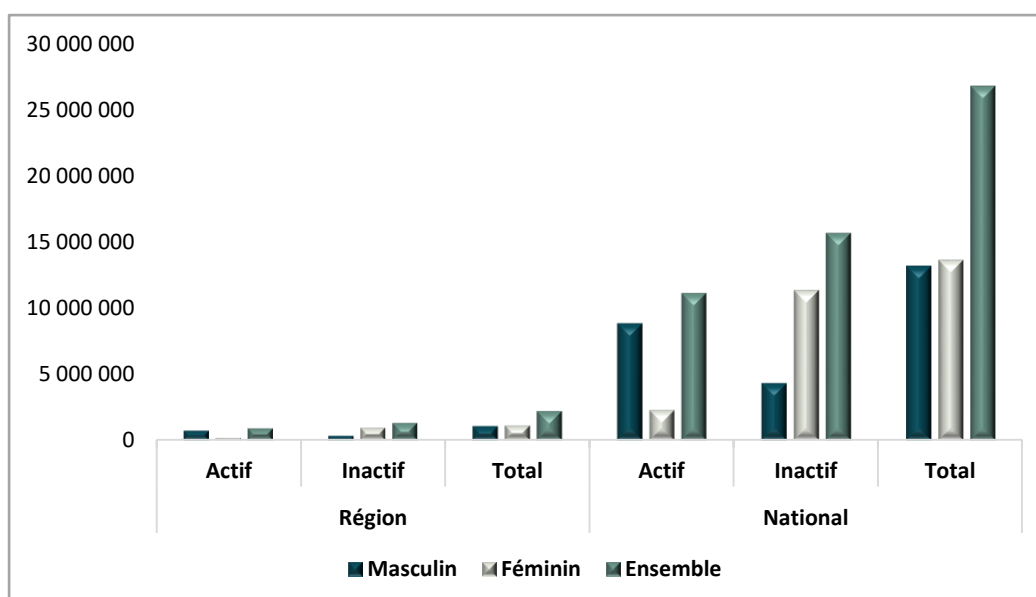
« Ce chapitre vise à étudier la situation socio-économique de la population selon les niveaux d'activité et chômage, et selon la structure professionnelle et économique de la population active ».

III.1 Participation à l'activité économique

1. Type et niveau d'activité

Selon le RGPH, 2024, la région compte 910 465 de population active¹¹ et 1 305 668 de population inactive¹². La population active est à prédominance masculine soit 80,62% contre 19,38% de la population active féminine. En revanche, s'agissant des personnes inactives, la population inactive est à prédominance féminine soit 73,3% contre 26,7% de la population inactive masculine.

Figure 19 : Population selon le type d'activité et le sexe en 2024



Source : RGPH2024

2. Taux net d'activité et chômage

Une analyse minutieuse de l'activité et du chômage exige l'utilisation d'indicateurs plus appropriés, à savoir les taux nets d'activité¹³ et le taux de chômage¹⁴.

¹¹ **Population active** : renferme toutes les personnes qui se déclarent exercer ou cherchant à exercer une activité professionnelle ou un travail productif dans une branche d'activité donnée.

¹² **Population inactive** : se définit par l'ensemble des personnes qui, au moment du recensement, se déclarent sans travail, et ne sont pas à la recherche d'un emploi.

¹³ **Taux net d'activité** : C'est le rapport de la population active (actifs occupés et chômeurs) âgés de 15 ans et plus à la population totale du même âge.

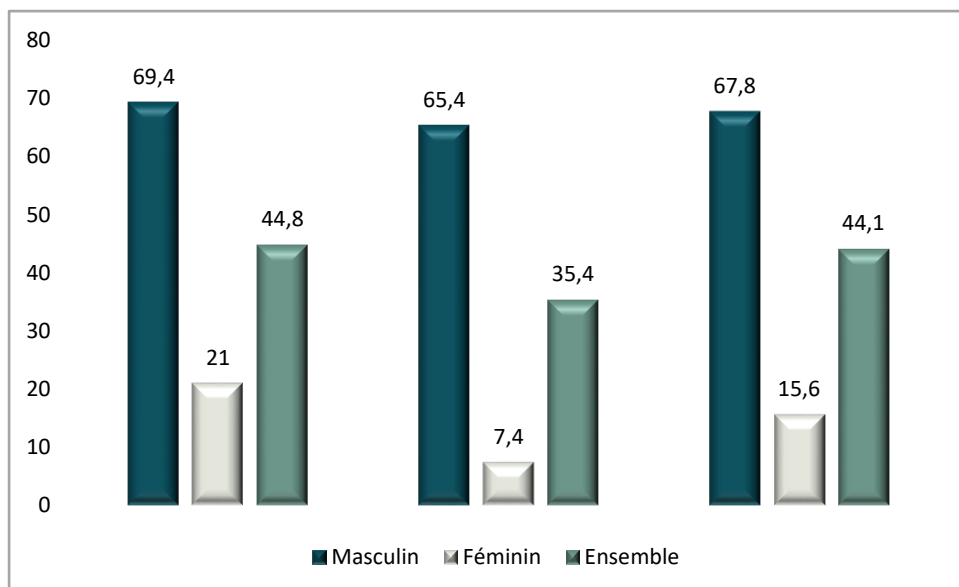
¹⁴ **Taux de chômage** exprime la part des chômeurs dans la population active âgée de 15 ans et plus. Ce taux est obtenu par le rapport de l'effectif des chômeurs à celui des actifs âgés de 15 ans et plus.

En 2024, La participation à l'activité économique, au niveau régional s'élève à 44,1%, (44,8% en milieu urbain et 35,4% en milieu rural). Ce taux inférieur que celui enregistré niveau national 41,6%.

Selon le sexe nous soulignons la forte participation des hommes par rapport les femmes 67,8% contre seulement 15,6 % pour le sexe féminin (67,1% et 16,8% respectivement au niveau national).

En plus, la prédominance de l'activité masculine est partout établie. En milieu urbain, le taux d'activité des hommes est de l'ordre de 69,4% contre 21% pour les femmes. De même en milieu rural, ces taux s'établissent respectivement à 65,4% et à 7,4%.

Figure 20 : Taux net d'activité selon le sexe et le milieu de résidence



Source : RGPH 2024

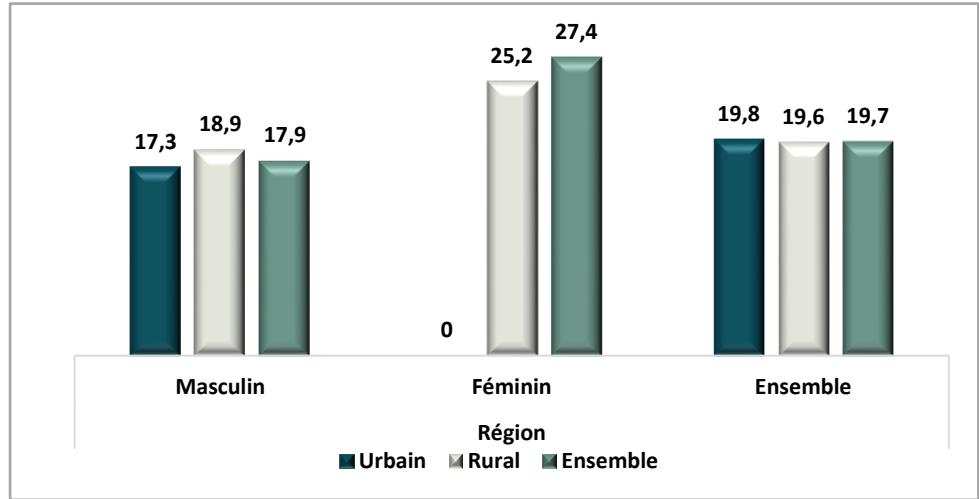
Le taux de chômage est le rapport de la population en chômage âgée de 15 ans et plus à la population active du même âge.

Le taux de chômage de la population en 2024 est de 19,7% ce taux est relativement inférieur à celui enregistré au niveau national 21,3%.

Par milieu de résidence, les taux de chômage enregistrés au niveau régional sont de 19,8% en milieu urbain et 19,6% en milieu rural, contre respectivement 21,2% et 21,4% au niveau national.

Le taux de chômage par sexe, est plus élevé chez les femmes 27,4% que chez les hommes 17,9%.

Figure 21 : Taux de chômage selon le sexe et le milieu de résidence en (%)



Source : RGPH 2024

III.2 Structure professionnelle de la population active

Les données relatives à la situation dans la profession de la population active occupée et les chômeurs ayant déjà travaillé, par milieu de résidence sont résumées par la figure suivante :

Figure 22 : Répartition de la population selon la situation dans la profession et le milieu de résidence en(%)

Désignation	Région			National		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Employeur	3,2	1,5	2,6	3,2	1,5	2,6
Indépendant	23,1	21,3	22,5	22,5	29,9	24,9
Salarié dans le secteur public	15,3	9,2	13,2	17,6	7,3	14,3
Salarié dans le secteur privé	52,5	61,4	55,6	49,2	49,3	49,2
Aide familiale	0,8	1,1	0,9	0,8	4,3	1,9
Apprenti	0,7	0,6	0,6	0,9	1	1
Associé ou partenaire	2,3	1,8	2,1	2,4	2	2,3
Autre	2,2	3,2	2,5	3,3	4,7	3,8

Source : RGPH 2024

L'analyse de la répartition de la population active selon la situation dans la profession révèle une prédominance des salariés au secteur privé, soit de 55,6% au niveau régional et 49,2% au niveau national, ce statut représente 52,5% d'actifs en milieu urbain et 61,4% en milieu rural.

Le statut des indépendants vient en deuxième rang avec une part de 22,5% et 24,9% au niveau national. Ce statut représente 21,3% d'actifs en milieu rural régional (29,9 au niveau rural national) contre 23,1% en milieu urbain régional (22,5% au niveau urbain national).

Le statut des salariés du secteur public se place en troisième position avec une part de 13,2% et 14,3% aux niveaux régional et national respectivement. A signalé également que ce statut est plus présent en milieu urbain avec 15.3% au niveau régional et 17.6% au niveau national, contre respectivement 9,2% et 7,3 % en milieu rural.

Les apprentis quant à eux représentent une part relativement faible, soit de 0,6% au niveau régional et 1% au niveau national.

Chapitre IV: Habitat et conditions d'habitation des ménages

« Le poids de chaque type de logement dépend de plusieurs facteurs notamment les conditions socio-économiques des ménages, l'aménagement du territoire ...etc. Le droit au logement et l'accès à des bonnes conditions d'habitation constituent l'une des préoccupations majeures des pouvoirs publics, dans la mesure où ils constituent la condition nécessaire susceptible de permettre aux citoyens de mener une vie dans la dignité»

IV.1 Les ménages

1. Evolution de l'effectif des ménages

L'évolution des effectifs des ménages recensés dans la région Souss Massa, traduit des mutations démographiques notables, entre les deux recensements 2014 et 2024, sont présentés dans le tableau qui suit.

Figure 23 : Evolution de nombre de ménages entre 2014 et 2024

Désignation	2014			2024		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Région	353 802	247 709	601 511	476 722	308 486	785 208
National	4 807 743	2 506 063	7 313 806	6 173 930	3 101 108	9 275 038
Région / National	7,35	9,88	8,22	7,72	9,94	8,46

Source : RGPH 2014-2024

Par rapport au recensement de 2014, le nombre des ménages a connu une augmentation significative. Ainsi, il a passé de 601 511 ménages en 2014 à 785 208 ménages en 2024, Il est à noter que le taux de croissance annuel des familles dépasse le taux de croissance démographique, ce qui indique l'ampleur de l'impact des changements culturels, économiques et sociaux qui ont fait de la famille multi-membres un modèle faible au fil des années, contre l'essor du modèle de la famille nucléaire.

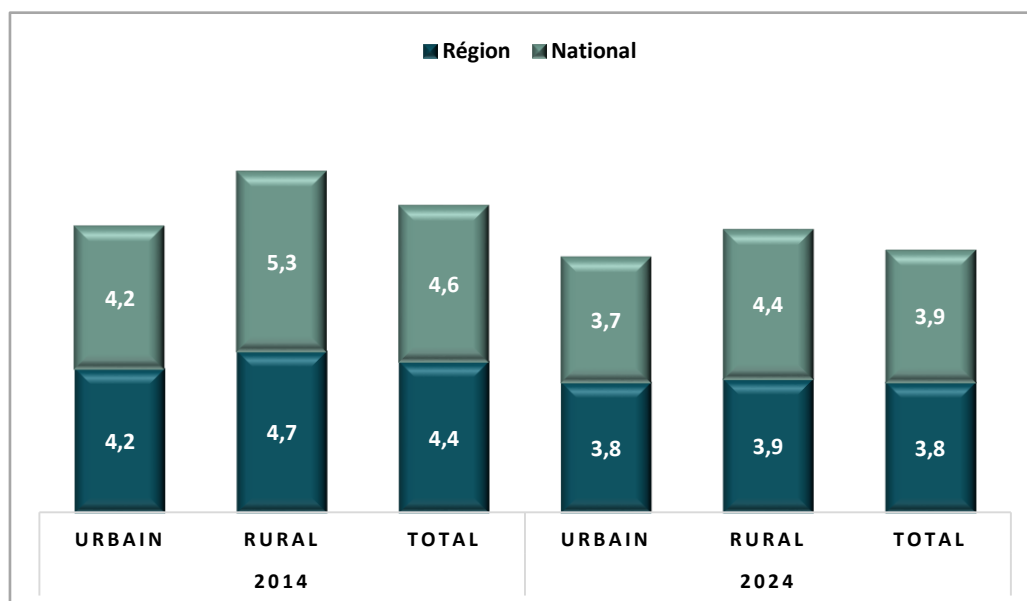
2. Evolution de taille moyenne des ménages

Au cours de la période intercensitaire (2014-2024), le moyen de personnes par ménages a connu une diminution, en passant de 4,4 en 2014 à 3,8 en 2024.

La taille des ménages dans la région et de 3,8 en 2024, reste inférieure à celle enregistrée au national 3,9.

Par milieu de résidence, la taille moyenne des ménages est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain, soit respectivement 3,9 et 3,8.

Figure 24 : Evolution de la taille moyenne des ménages selon le milieu de résidence



Source : RGPH 2014-2024

IV.2 Habitat et conditions d'habitation des ménages.

Le poids de chaque type de logement dépend de plusieurs facteurs notamment les conditions socio-économiques des ménages, l'aménagement du territoire ...etc. Le droit au logement et l'accès à des bonnes conditions d'habitation constituent l'une des préoccupations majeures des pouvoirs publics, dans la mesure où ils constituent la condition nécessaire susceptible de permettre aux citoyens de mener une vie dans la dignité.

Dans ce sens, l'analyse des principaux indicateurs des conditions d'habitation, dont notamment, le type d'habitat, le statut d'occupation et les équipements de base (électricité, eau, etc.), permet de mieux les apprécier.

1. Type de logement

La répartition des ménages par type de logement, selon le tableau suivant, montre, que 74,5% des ménages occupent un logement de type « maison marocaine » contre 68,6% en 2014.

Le type de « logement de type rural » devient en deuxième rang avec un taux de 13,8%, suivi par le type de logement « appartement » 8,1% et « villa » 1,2% et enfin l'habitat sommaire 0,6%.

Concernant, la répartition selon les milieux de résidences, nous concluons l'importance des maisons marocaines modernes qui abritent 83,3 % dans le milieu urbain, contre 82,7 en 2014. Les appartements regroupent 13,1 %.les villas a chuté de 2,8 % à 1,7 % dans la région.

Concernant les habitations à caractère sommaire, elles abritent 0,7 % des ménages urbains régionaux. Les logements de type rural sont occupés par 0,6% au niveau régional.

En milieu rural, le type de logement prédominant est la maison marocaine, occupée par 60,9 % des ménages, suivie du logement de type rural, qui concerne 34,3 % des ménages à l'échelle régionale. Les villas et les habitats sommaires sont très peu représentés, chacun ne concernant que 0,4 % des ménages au niveau régional.

Figure 25 : Répartition des ménages selon le type de logement et le milieu de résidence en (%)

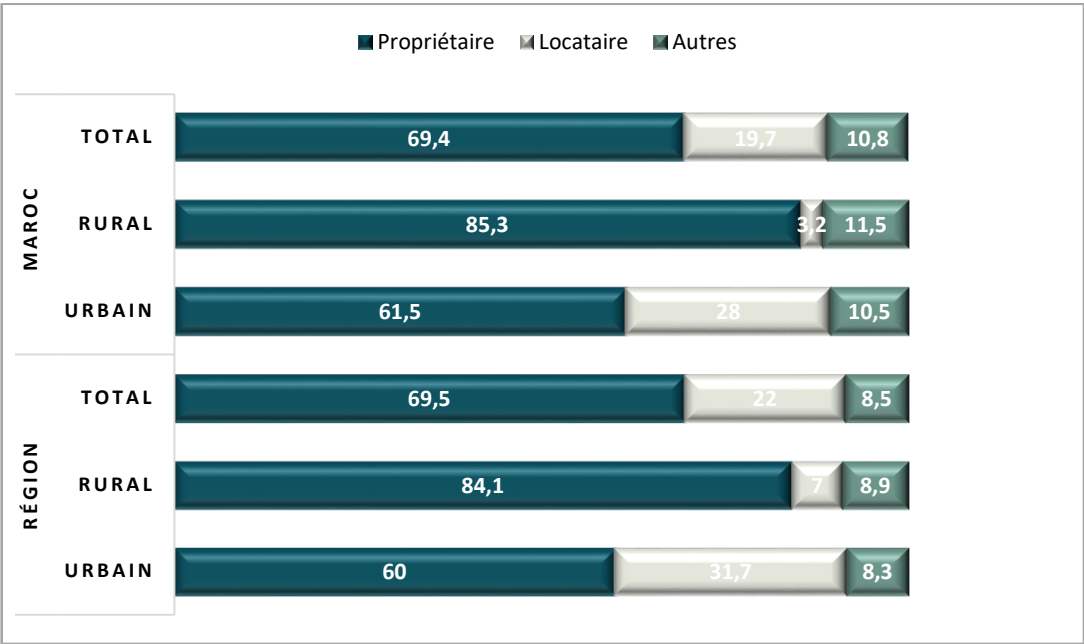
<i>Type de logement</i>	<i>Urbain</i>	<i>Rural</i>	<i>Total</i>
<i>Villa</i>	1,7	0,4	1,2
<i>Appartement</i>	13,1	0,3	8,1
<i>Maison marocaine</i>	83,3	60,9	74,5
<i>Habitat sommaire</i>	0,7	0,4	0,6
<i>Logement de type rural</i>	0,6	34,3	13,8
<i>Autre</i>	0,7	3,7	1,9

Source : RGPH 2024

IV.3 Statut d'occupation du logement

La répartition des ménages selon le statut d'occupation au niveau régional, montre que 69,5% des ménages sont propriétaires de leurs logements, 22 % sont locataires. Selon le milieu de résidence, 84,1% des ménages sont propriétaires de leurs logements et 7% sont des locataires dans le milieu rural. En milieu urbain, 60% sont des propriétaires de leurs logements et 31,7% sont des locataires.

Figure 26 : Répartition des ménages selon le statut d'occupation de leur logement en 2024 (%)

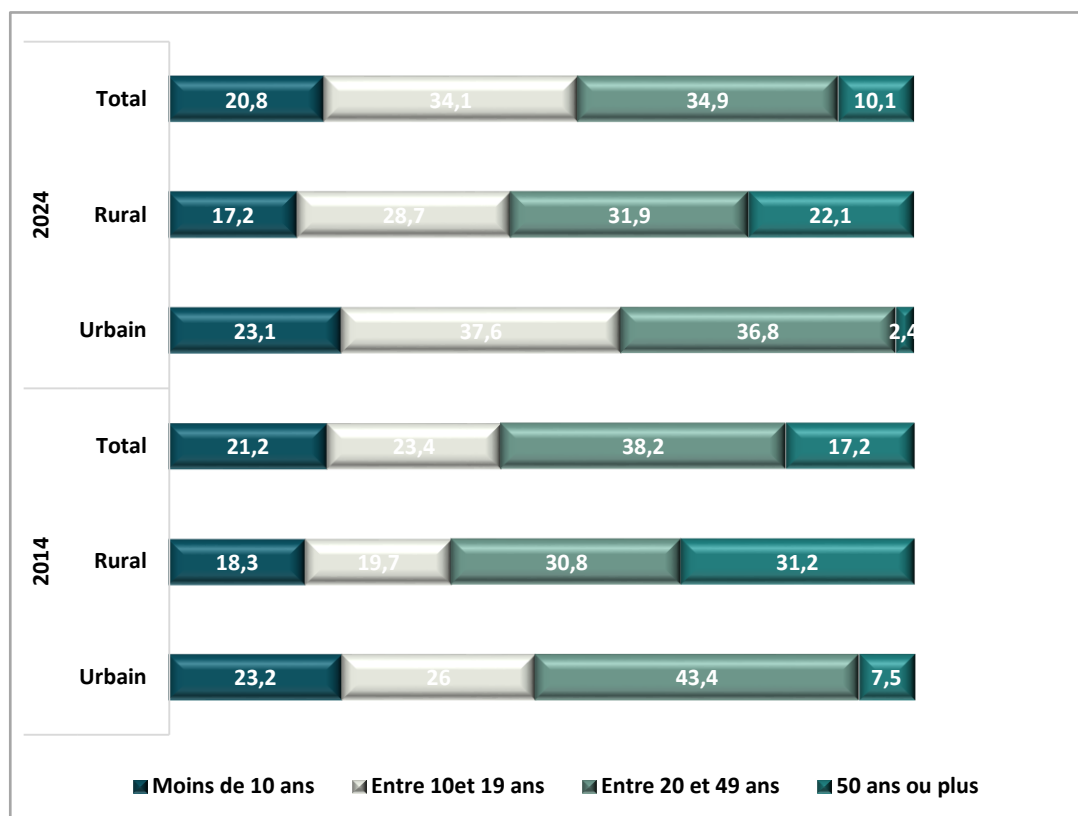


Source : RGPH 2024

IV.4 Ancienneté du logement

La répartition des ménages en 2024 selon l'ancienneté du logement révèle que 34,9% des ménages occupent un logement dont l'ancienneté est entre 20 et 49 ans, contre 38,2 en 2014. 34,1% habitent un logement dont l'ancienneté est entre 10 et 19 ans, 20,8% habitent un logement dont l'ancienneté est moins de 10 ans et enfin 10,1% des ménages occupent un logement de 50 ans et plus.

Figure 27 : Répartition des ménages selon l'ancienneté de logement et le milieu de résidence (%)



Source : RGPH 2024

IV.5 Equipement du logement

Le degré de confort, qui détermine les conditions de vie des ménages, est saisi à travers un ensemble d'équipements de base du logement. Il s'agit, en particulier, de l'électricité, de l'eau courante, du mode d'évacuation des eaux usées, de l'existence de la cuisine, ou la disponibilité d'équipements ménagers.

1. Equipements de base

En 2024, plus de neuf ménages sur dix occupent un logement reliés au réseau public d'électricité 97,9% (92,6% en 2014) .cette proportion s'élève à 99,2% en milieu urbain et à 95,8% en milieu rural (respectivement 94,7% et 89,4% en 2014).

Le taux de raccordement au réseau public d'eau potable a atteint 94,2% .Selon le milieu de résidence ce taux est enregistré dans le milieu urbain 98.6% et 87,4 % en milieu rural.

Pour les autres équipements du logement, en constatant que 95,2% des ménages disposent d'une cuisine (97,7% en milieu urbain et 91,41% en milieu rural), 98,1% se servent

d'un cabinet d'aisance (W.C) (99,7% en milieu urbain et 95,8% en milieu rural) et 55,2% de ménages disposent d'un bain moderne ou d'une douche (68,2% en milieu urbain et 35,1% en milieu rural).

Figure 28 : Ménages selon les équipements de base dont dispose le logement en (%)

Equipements de base	2014			2024		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Cuisine	94,5	89,7	92,2	97,7	91,4	95,2
W.C	99,3	89,6	95,3	99,7	95,8	98,1
Bain	54,5	34,4	46,2	68,2	35,1	55,2
Electricité	94,7	89,4	92,6	99,2	95,8	97,9
Eau courante	93,9	69,2	83,7	98,6	87,4	94,2

Source : RGPH 2014-2024

2. Mode d'évacuation des eaux usées

En 2024, 52,4% des ménages habitent des logements raccordés au réseau public d'évacuation des eaux usées, 23,3% d'entre eux utilisent la fosse septique. Selon le milieu de résidence, il existe un écart important entre les deux milieux ; 83,8% des ménages urbains habitent des logements raccordés au réseau public, tandis que 3,7% des ménages ruraux bénéficient de ce service. On outre en milieu rural, la fosse septique est utilisée par 45,5% des ménages suivi des autres modes d'évacuation des eaux usées à savoir le plein air 50,8%.

Figure 29 : Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des eaux usées et le milieu de résidence en (%)

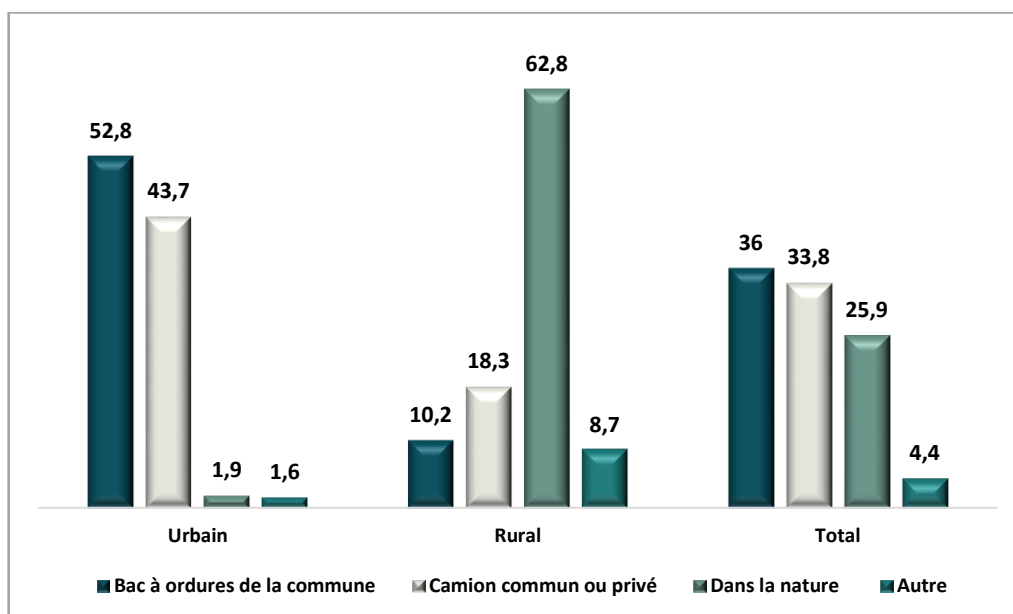
Mode d'évacuation	Région		
	Urbain	Rural	Total
Réseau public	83,8	3,7	52,4
Fosse septique	8,9	45,5	23,3
Autre	7,3	50,8	24,3

Source : RGPH 2024

3. Mode d'évacuation des déchets ménagers

En 2024, 36% des ménages utilisent le bac à ordures de la commune pour évacuer les déchets ménagers, 33,8% d'entre eux utilisent le Camion commun ou privé. Selon le milieu de résidence, 52,8% des ménages urbains qui jettent les déchets ménagers dans des bacs à ordures de la commune. 43,7% d'entre eux utilisent le camion commun ou privé et 3,5% utilisent d'autres modes d'évacuation. En milieu rural, la majorité des ménages utilisent autre mode d'évacuation des déchets ménagers 62,8% dans la nature et 18,3% utilisent camion commun ou privé et aussi 10,2 utilisent bac à ordures de la commune. 4,4 utilisent d'autres modes d'évacuation.

Figure 30 : Ménages selon le mode d'évacuation des déchets ménagers (%)



Source : RGPH 2024

4. Mode de cuisson fréquemment utilisé

Le gaz constitue le mode de cuisson fréquemment utilisé par les ménages de la région Souss Massa 92,1%, ce mode de cuisson est encore plus fréquent en milieu urbain 99,1% et rural 81,2%. Le bois et le charbon sont relativement plus sollicités en milieu rural (respectivement 17,6% et 0,7%), l'électricité est utilisée par 0,2% des ménages urbains.

Chapitre V: Conditions de vie et pauvreté¹⁵

« L'approche de mesure de la pauvreté absolue, fondée exclusivement sur la distribution sociale des dépenses des ménages, ne reflète qu'un aspect partiel de la réalité vécue, en laissant de côté les privations liées à l'éducation, à la santé, au logement ou encore à l'accès aux services sociaux de base ».

¹⁵ HCP, Résultat du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024, carte de pauvreté 2024, et projections démographique 2030, Haut-Commissariat au Plan Direction Régionale d'Agadir

L'approche de la pauvreté multidimensionnelle reconnaît que les privations subies par les ménages ne se limitent pas au pouvoir d'achat mais aussi leur accès à ces besoins fondamentaux. Cette approche repose sur trois dimensions, éducation, santé et conditions de vie, pondérées de manière égale.

Un ménage est considéré comme pauvre lorsqu'il cumule des privations représentant au moins 33 % des indicateurs retenus. En dépassant la seule logique monétaire, ce changement de paradigme a le mérite de mettre en exergue les déficits sociaux qui affectent la qualité de vie et des inégalités souvent invisibles aux indicateurs monétaires

S'appuyant sur les données des recensements généraux de la population et de l'habitat de 2014 et 2024, le Haut-Commissariat au Plan a élaboré une cartographie de la pauvreté multidimensionnelle afin de mieux appréhender les privations en termes de déficits sociaux dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement et de l'accès aux infrastructures de base.

Au niveau de la région Souss Massa, le taux de pauvreté atteint 5,7% en 2024 légèrement inférieur à la moyenne nationale 6,8%.

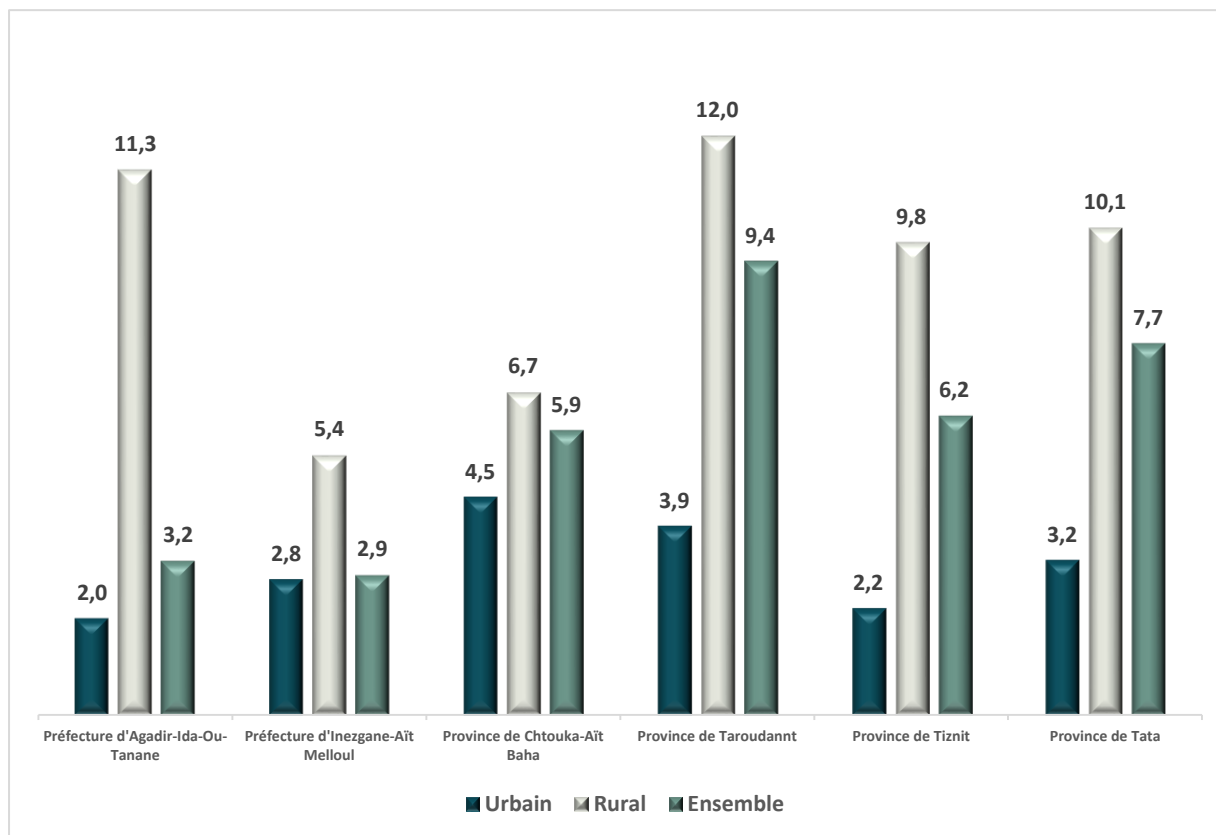
A l'échelle provinciale, la province la plus pauvre et celle de Taroudant 9,4%, la province de Tata enregistre un taux de pauvreté 7,7 % légèrement supérieur à la moyenne nationale, et Chtouka-Aït Baha 5,9%. Tandis ce que dans les deux préfectures d'Agadir-Ida Outanane et d'Inzegane-Aït Melloul, le taux réalisé reste nettement meilleur que la moyenne nationale, soit respectivement 3,2 % et 2,9%.

Figure 31 : Indicateurs de pauvreté 2024, provinces et préfectures de la Région Souss massa en (%)

Préfecture et province	Taux de pauvreté			Taux de vulnérabilité		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Agadir-Ida-Ou-Tanane	2,0	11,3	3,2	1,0	12,2	2,5
Inezgane-Aït Melloul	2,8	5,4	2,9	1,3	3,4	1,4
Chtouka-Aït Baha	4,5	6,7	5,9	3,9	6,7	5,7
Taroudannt	3,9	12,0	9,4	2,6	15,7	11,4
Tiznit	2,2	9,8	6,2	1,2	12,6	7,3
Tata	3,2	10,1	7,7	5,7	19,7	14,9
Souss-Massa	2,8	10,1	5,7	1,8	12,6	6,1
National	3,0	13,1	6,8	2,3	17,8	8,1

Source : HCP, Résultat du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024, carte de pauvreté 2024

Figure 32 : Décomposition de taux de pauvreté selon les provinces et préfectures de la région Souss Massa 2024 en (%)



Source : HCP, Résultat du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024, carte de pauvreté 2024

V.1 Pauvreté multidimensionnelle

La mesure de la pauvreté multidimensionnelle est fondée sur un ensemble de besoins dont l'absence de satisfaction constitue des facteurs de prévalence ou de manifestation de pauvreté ou des facteurs de sa reproduction sociale. Ces besoins portent sur l'accès aux services sociaux de base, l'eau, l'électricité et l'assainissement, les conditions de logement, l'éducation, la santé et les moyens de communication.

Ainsi, un ménage est considéré en situation de pauvreté multidimensionnelle si moins de (30%) de l'ensemble cumulé des dimensions de ces besoins ne lui sont pas satisfaits.

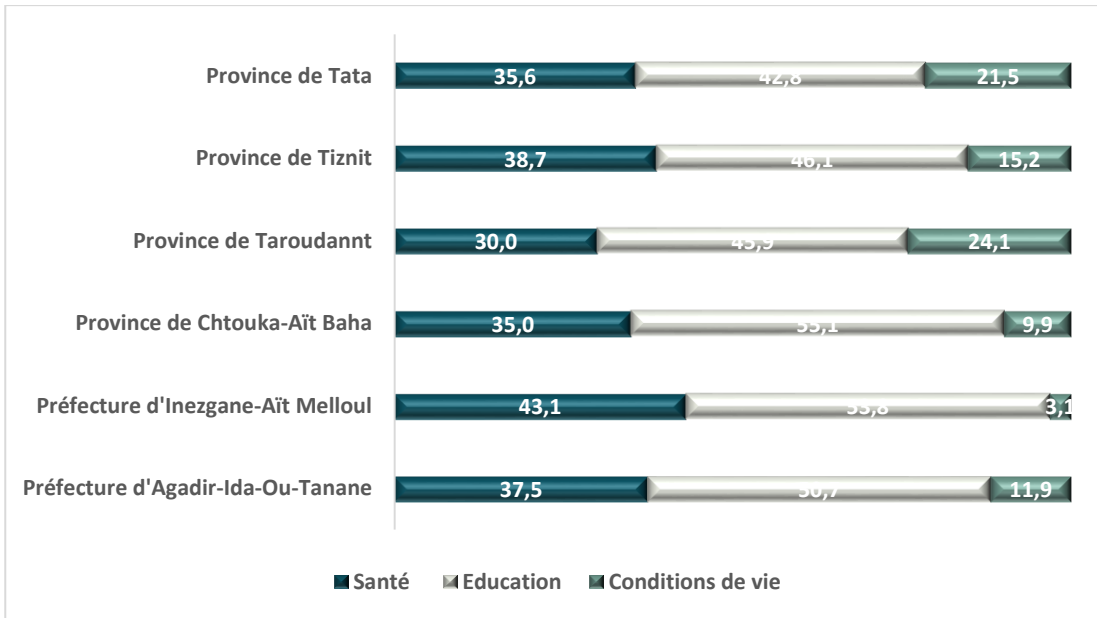
En revanche, l'approche de la pauvreté multidimensionnelle reconnaît que les privations subies par les ménages ne se limitent pas au pouvoir d'achat mais aussi leur accès à ces besoins fondamentaux. Cette approche repose sur trois dimensions, éducation, santé et conditions de vie, pondérées de manière égale.

Figure 33 : Décomposition de la pauvreté multidimensionnelle (en %) par source de privation et selon les provinces et préfectures, région de Souss Massa, année 2024

Préfecture et province	Décomposition du IPM ¹⁶ par source de privation Urbain			Décomposition du IPM par source de privation Rural			Décomposition du IPM par source de privation ensemble		
	Santé	Education	Conditions de vie	Santé	Education	Conditions de vie	Santé	Education	Conditions de vie
Agadir-Ida-Ou-Tanane	42,1	54,6	3,3	32,0	46,1	21,8	37,5	50,7	11,9
Inezgane-Aït Melloul	42,9	54,2	2,9	44,3	50,2	5,5	43,1	53,8	3,1
Chtouka-Aït Baha	35,4	61,6	3,0	34,9	52,8	12,3	35,0	55,1	9,9
Taroudannt	39,9	53,6	6,6	28,5	44,7	26,8	30,0	45,9	24,1
Tiznit	43,1	53,6	3,3	37,9	44,6	17,5	38,7	46,1	15,2
Tata	38,6	47,7	13,7	35,2	42,0	22,8	35,6	42,8	21,5
Souss-Massa	40,8	55,1	4,1	31,4	46,2	22,4	34,2	48,8	17,0
National	40,8	53,4	5,8	26,6	45,2	28,2	30,6	47,5	22,0

Source : HCP, Résultat du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024, carte de pauvreté 2024

Figure 34 : Décomposition de la pauvreté multidimensionnelle (en %) par source de privation et selon les provinces et préfectures, région de Souss Massa, année 2024 (ensemble)



Source : HCP, Résultat du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024, carte de pauvreté 2024

¹⁶ Indice de Pauvreté Multidimensionnelle (IPM) : Cet indicateur synthétique évalue l'ampleur de la pauvreté en tenant compte à la fois de sa prévalence et de son intensité. Il pondère l'intensité des privations vécues par les personnes pauvres et l'extrapole à l'ensemble de la population, qu'elle soit pauvre ou non, permettant ainsi une mesure globale et comparative du niveau de privation au sein de la société

La décomposition de la pauvreté multidimensionnelle par source de privation renseigne sur les facteurs à l'origine de ce phénomène. Il en résulte que la privation en termes d'éducation explique à elle seule plus de la moitié de la pauvreté dans la région 48,8%, la même constatation étant relevée au niveau national 47,5%. Vient en deuxième lieu la privation en termes de santé avec 34,2 %, suivie par la privation en conditions de vie 17% contre 22 % au niveau national.

Chapitre VI: Cartographie Des Établissements Économiques (2023/2024)

« La cartographie des établissements économiques est un relevé exhaustif de l'ensemble des établissements économiques des secteurs privés et publics accompagné d'un processus de géo référencement. Cette opération a été réalisée dans le cadre d'un système intégré et en parallèle avec les travaux de cartographie préparatoires au recensement général de la population et de l'habitat de 2024. Cette approche, basée sur le concept de district, a permis, d'une part, d'assurer une couverture exhaustive des établissements afin d'assurer une répartition spatiale de l'ensemble des unités économiques conformément au découpage du territoire national et, d'autre part, de réaliser des économies d'échelle se traduisant par des gains significatifs en termes de ressources humaines et matérielles. L'objectif de cette section est de présenter brièvement les principaux éléments méthodologiques adoptés pour la réalisation de la cartographie des établissements économiques ».

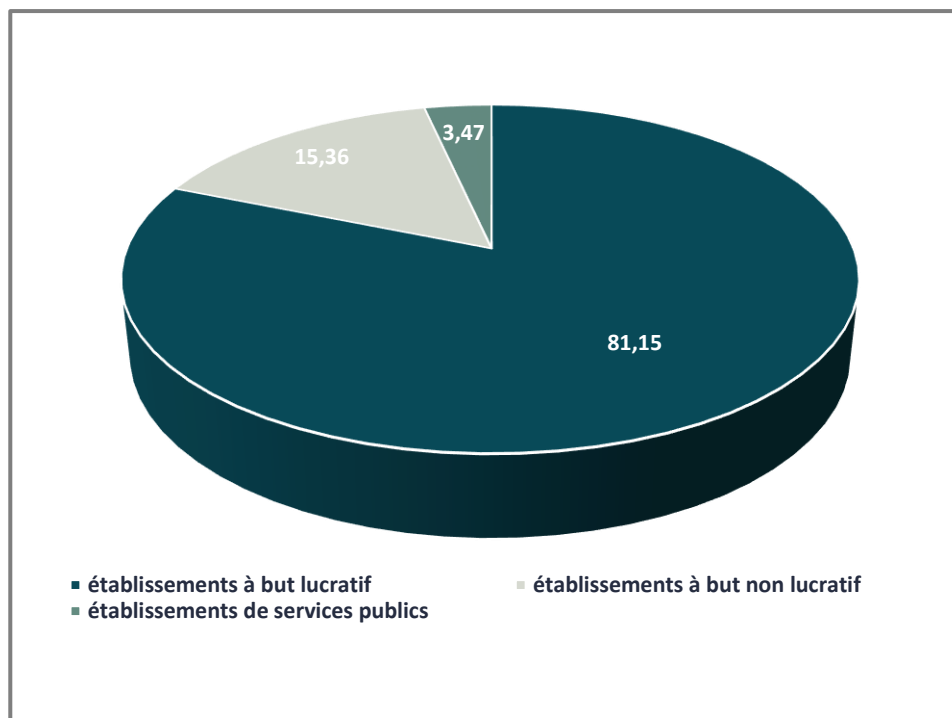
Introduction

La cartographie des établissements économiques (CEE) est une opération qui s'inscrit dans le cadre des opérations de recensements réalisées par le Haut-Commissariat au Plan. Il s'agit d'un recensement exhaustif avec un géo référencement des établissements économiques relevant des secteurs public et privé et opérant dans des locaux à usage professionnel (LUP) ainsi que des souks hebdomadaires. L'objectif principal de cette opération est de fournir une image complète et actualisée de la distribution spatiale des activités économiques aux niveaux national, régional, provincial et communal, ainsi que des informations sur la structure et les caractéristiques des différents secteurs économiques. Elle vise également à mettre en place des bases de données pour les entreprises et leurs établissements, nécessaires à la réalisation des enquêtes sectorielles. Cette opération a été réalisée de façon intégrée avec les travaux cartographiques préparatoires du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2024 en se basant sur le découpage en vigueur du territoire national en districts. Cette approche a permis d'une part, d'assurer un ratissage exhaustif des locaux à usage professionnel, et d'autre part, de réaliser des économies d'échelle se traduisant par un gain important au niveau des moyens humains et matériels. Cette intégration était totale en milieu rural et déphasée en milieu urbain.

VI.1 Prédominance des établissements à but lucratif

Au cours de la période 2023/2024, 123 928 établissements économiques actifs ont été recensés et géo référencés dans l'ensemble du territoire de la Région Souss Massa. Par type, le nombre d'établissements à but lucratif atteint 100 577 , soit près de 81,15%, suivis des établissements de services publics 19 039 représentant 15,36% du total et des établissements associatifs opérant dans des locaux indépendants 4 312 soit de 3,47%.

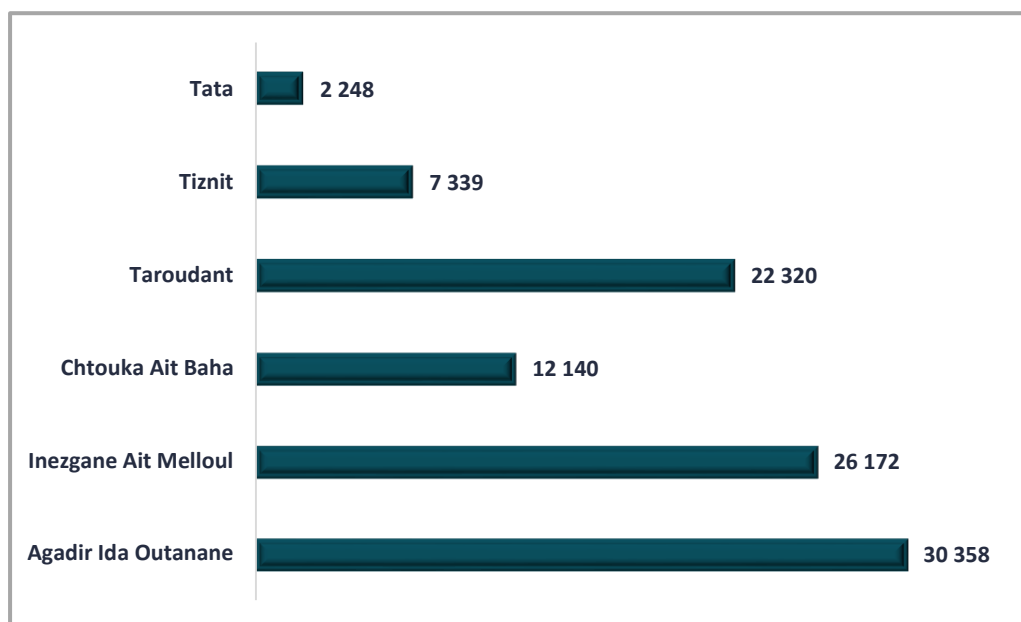
Figure 35 : répartitions des établissements économiques par type en %



Source : HCP, RGPH 2024, Cartographie des Etablissements Economiques (CEE2023/2024)

VI.2 La majorité des établissements sont localisés dans le milieu urbain

Sur l'ensemble des établissements à but lucratif recensés, 83,73 % sont situés en milieu urbain contre 16,26% en milieu rural. La majorité de ces établissements est implantée dans la préfecture Agadir Ida Outanane, qui abrite, à elle seule, 30,18% du total régional, soit 30 358 établissements. Cette prépondérance souligne le rôle clé de cette préfecture dans les dynamiques économiques de la région. Elle est suivie par la Préfecture Inezgane Ait Melloul (26 172 établissements) et la province de Taroudant (22 320 établissements). La province de Chtouka Ait Baha (12 140 établissements), la province de Tiznit (7 339 établissements), et enfin la province de Tata (2 248 établissements).

Figure 36 : Répartition des établissements à but lucratif par provinces et préfectures (en %)

Source : HCP, RGPH 2024, Cartographie des Etablissements Economiques (CEE2023/2024)

VI.3 Le secteur du commerce compte plus de la moitié des établissements à but lucratif

Avec plus de la moitié des établissements 54,77%, le secteur du commerce constitue la plus grande concentration d'établissements économiques de la région. Le secteur des services suit avec 28 943 établissements soit 28,77%, indiquant une présence marquée des activités liées aux services dans la régionale. Le secteur industriel regroupe 13 233 établissements qui représentent 13,15% du total des établissements économiques à but lucratif, ce qui le situe en troisième position dans la concentration des établissements économiques tandis que le secteur de la construction constitue une part plus modeste de 3,29%, avec 3 313 établissements.

Figure 37 : Répartition des établissements à but lucratif par provinces/préfectures et par secteurs d'activité

Province et Préfecture	Industrie	Construction	Commerce	Service	Total
Agadir Ida Outanane	3 221	1 393	14 296	11 448	30 358
Inezgane Ait Melloul	3 905	416	14 955	6 896	26 172
Chtouka Ait baha	1 894	184	7 049	3 013	12 140
Taroudant	3 071	777	13 289	5 183	22 320
Tiznit	900	479	4 053	1 907	7 339

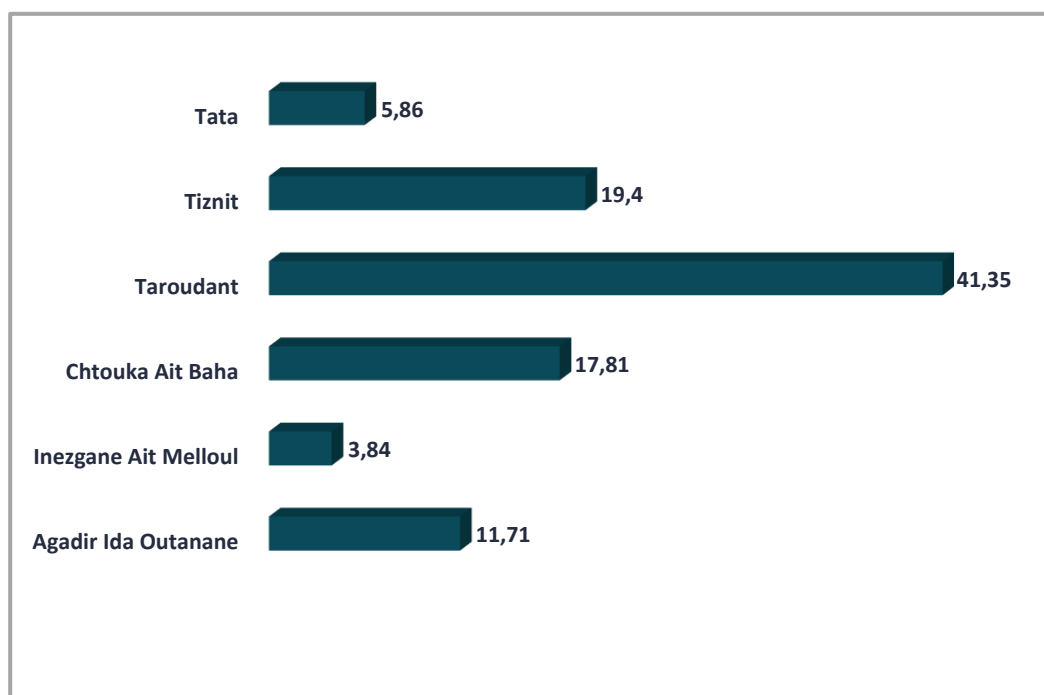
Tata	242	64	1 446	496	2 248
Souss Massa	13 233	3 313	55 088	28 943	100 577

Source : HCP, RGPH 2024, Cartographie des Etablissements Economiques (CEE2023/2024)

VI.4 Établissements de services publics

La cartographie des établissements économiques a également permis de géo référencer 19 039 établissements de services publics soit de 12,94% au niveau national. La répartition de ces établissements au niveau de la région met en évidence leur concentration dans certaines provinces. Ainsi, Taroudant abrite la part la plus importante, avec 41,35% des établissements. Elle est suivie par province de Tiznit 19,40% et Chtouka Ait Baha 17,81%. La préfecture Agadir Ida Outanane et la province de Tata, en comptent respectivement 11,71%, 5,86% Enfin, la préfecture de Inezgane Ait Melloul affiche la plus faible proportion, avec seulement 3,84% des établissements de services publics.

Figure 38 : Répartition des établissements de services publics par provinces et préfectures



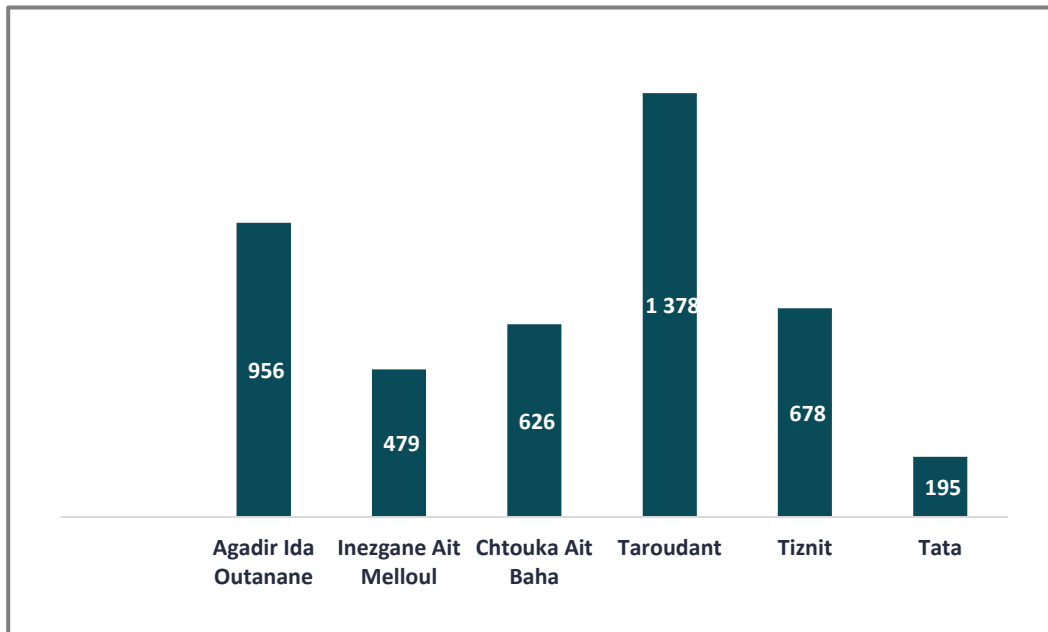
Source : HCP, RGPH 2024, Cartographie des Etablissements Economiques (CEE2023/2024)

VI.5 Etablissements à but non lucratif opérant dans des locaux indépendants

Dans le cadre de l'opération de cartographie des établissements économiques, 4 312 établissements à but non lucratif opérant dans des locaux indépendants ont été recensés et

géo référencés. La région abrite la part la plus importante, avec 15,7% au niveau national. La répartition de ces établissements au niveau de la région monte un place Prédominance de la province de Taroudant avec 1378 établissements, suivi par La préfecture Agadir Ida Outanane 956 établissements et Tiznit 678 établissements. Chtouka Ait Baha et Inezgane Ait Melloul et Tata en comptent respectivement 626, 479 et 195 établissements.

Figure 39 : répartitions des Etablissements à but non lucratif opérant dans des locaux indépendants



Source : HCP, RGPH 2024, Cartographie des Etablissements Economiques (CEE2023/2024)

VI.6 Souks hebdomadaires

Le nombre de souks hebdomadaires recensés et atteint 138 souks hebdomadaires dans la région (113 souks en milieu Rural et 25 en milieu Urbain) soit de 13,5% au niveau national. La répartition selon les préfectures et les provinces de la région met que la moitié des souks hebdomadaires révèle une concentration notable dans la province de Taroudant avec un taux de 50%, suivi par préfecture d'Agadir Ida Outanane et les provinces de chtouka Ait baha et Tiznit qui enregistré même taux 13,04% et province de Tata 8,69%, Enfin, la préfecture Inezgane Ait Melloul affiche la plus faible proportion, avec seulement 1,44%.

Définitions des concepts

Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) : Ensemble des opérations qui consistent à collecter, à exploiter, à analyser et à publier les données démographiques et socioéconomiques et les conditions d'habitat, se rapportant à la date de référence du Recensement, à l'ensemble de la population résidente du Royaume du Maroc.

Date de référence du Recensement : Le 1er septembre 2024.

Population légale : "Ensemble des personnes résidant sur le territoire national à la date de référence du Recensement, ou ayant l'intention d'y résider, pour une durée d'au moins 6 mois.

La population légale est constituée de :

- la population municipale ; et
- La population comptée à part."

Population municipale : Ensemble des personnes sédentaires (ayant leur résidence habituelle dans un logement), des personnes nomades et des personnes sans-abri.

Population comptée à part : "Ensemble des personnes contraintes de vivre en communauté dans des établissements spécifiques pour raisons professionnelles, sociales ou sanitaires, à savoir :

- les soldats, les gendarmes et les agents des forces auxiliaires vivant dans les casernes, les quartiers, les camps militaires et assimilés ;
- les travailleurs logés dans les baraques de chantiers des travaux publics et n'ayant pas de résidence habituelle ;
- les détenus dans les prisons ;
- les personnes vivant dans les maisons de bienfaisance, dans les maisons de retraite, dans les maisons d'éducation surveillée, dans les centres de protection de l'enfance et dans les zaouïas ; et
- Les personnes hospitalisées pendant au moins 6 mois."

Âge : Âge révolu (ou âge au dernier anniversaire), soit le nombre entier d'années écoulées depuis la naissance.

État matrimonial : "Situation conjugale d'une personne compte tenu des lois et des coutumes du mariage.

Les personnes sont classées selon les catégories suivantes :

- Célibataire.
- Marié.e.
- Divorcé.e.
- Veuf.ve."

Célibataire : État matrimonial d'une personne qui n'a jamais contracté un mariage civil ou coutumier.

Marié.e : État matrimonial d'une personne unie par les liens du mariage, civil ou coutumier, avec une autre personne, abstraction faite de la tenue de la cérémonie de mariage et de la cohabitation des époux.

Divorcé.e : État matrimonial d'une personne dont le dernier mariage a été dissous et qui ne s'est pas remariée depuis. S'il s'agissait d'un mariage civil, il est impératif que la dissolution ait été prononcée par un tribunal.

Veuf.ve : État matrimonial d'une personne dont le dernier époux ou la dernière épouse est décédé et qui ne s'est pas remariée depuis.

Âge moyen singulier au mariage : Durée moyenne de célibat, exprimée en années, des personnes qui se sont mariées avant l'âge de 55 ans.

Naissance vivante : Nouveau-né ayant manifesté des signes de vie, tels que le premier cri, la respiration et les battements cardiaques, par opposition au mort-né.

Indicateur conjoncturel de fécondité : Nombre moyen de naissances vivantes qu'aurait une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées durant les 12 mois précédant la date de référence du recensement.

Descendance finale des femmes : "Nombre moyen de naissances vivantes qu'ont eu les femmes parvenues en fin de vie féconde à la date de référence du recensement.

En pratique, la descendance finale est calculée pour les femmes de 45 à 49 ans."

Personne en situation de handicap : "Personne ayant soit une incapacité totale, soit beaucoup de difficulté dans au moins un des six domaines fonctionnels suivants :

- La vision.
- L'audition.
- La mobilité.

- La communication.
- La mémoire et la concentration.
- L'entretien personnel."

Taux de prévalence du handicap : Rapport entre le nombre de personnes en situation de handicap et l'ensemble de la population.

Population scolarisée en 2023/2024 : Ensemble des personnes qui ont fréquenté un établissement d'enseignement général ou de formation professionnelle –public ou privé– durant l'année scolaire 2023/2024, sans avoir nécessairement terminé leur année.

Taux de scolarisation des 6-11 ans en 2023/2024 : "Proportion de personnes scolarisées durant l'année scolaire 2023/2024 et âgées de 6 à 11 ans durant cette même année scolaire.

Cette tranche d'âge correspond aux 7-12 ans à la date de référence du recensement."

Moyenne d'années de scolarisation dans l'enseignement général : Nombre moyen d'années de scolarisation dans l'enseignement général d'une population donnée, abstraction faite des redoublements.

Espérance de scolarisation dans l'enseignement général : Nombre d'années de scolarisation dans l'enseignement général qu'aurait un enfant en âge d'entrée à l'école s'il connaissait, tout au long de son parcours scolaire, les conditions de scolarisation observées durant l'année scolaire 2023/2024.

Analphabète : Personne ne pouvant ni lire ni écrire, en le comprenant, un énoncé simple et bref se rapportant à sa vie quotidienne.

Taux d'analphabétisme des 10 ans et plus : Rapport entre le nombre d'analphabètes âgés de 10 ans et plus à l'ensemble de la population du même âge.

Taux d'analphabétisme des 15 ans et plus : Rapport entre le nombre d'analphabètes âgés de 15 ans et plus à l'ensemble de la population du même âge.

Population active de 15 ans et plus : "Ensemble des personnes de 15 ans et plus disponibles sur le marché du travail, qu'elles exercent ou qu'elles recherchent une activité professionnelle.

La population active est constituée :

- de la population active occupée ; et
- des chômeurs."

Population active occupée de 15 ans et plus : "Ensemble des personnes de 15 ans et plus ayant travaillé –ne serait-ce qu'une heure– au cours de la semaine précédant leur interview, et des

personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie, un congé payé, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie, etc.

Cette définition est en conformité avec les recommandations de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)."

Chômeurs : "Personnes de 15 ans et plus qui n'ont pas d'emploi, qui sont prêtes à travailler et qui recherchent activement ou passivement un travail.

Deux catégories de chômeurs sont à distinguer :

- Les chômeurs n'ayant jamais travaillé.
- Les chômeurs ayant déjà travaillé."

Population inactive de 15 ans et plus : "Ensemble des personnes de 15 ans et plus qui n'exercent pas d'activité professionnelle et qui n'en recherchent pas.

Les inactifs sont classés selon la raison de leur inactivité, et sont :

- les femmes au foyer ;
- les élèves et les étudiants ;
- les rentiers ;
- les retraités ;
- les infirmes et les malades ;
- les personnes âgées ; et
- Les autres inactifs non classés ailleurs."

Taux d'activité des 15 ans et plus : Rapport de la population active de 15 ans et plus à l'ensemble de la population du même âge.

Taux de chômage : Proportion de chômeurs dans la population active de 15 ans et plus.

Statut professionnel : "Type de relation de travail qu'a une personne avec des personnes physiques ou morales dans le cadre de son activité professionnelle.

Les catégories de statut professionnel utilisées sont les suivantes :

- Employeur.
- Indépendant.
- Salarié du secteur public.

- Salarié du secteur privé.
- Aide familial.
- Apprenti.
- Coopérateur/Associé.
- Autre."

Employeur : Statut professionnel d'une personne qui travaille pour compte propre, avec éventuellement un ou plusieurs partenaires, et qui emploie au moins un salarié permanent.

Indépendant : Statut professionnel d'une personne qui travaille pour compte propre et qui n'emploie aucun salarié permanent.

Salarié : "Statut professionnel d'une personne qui travaille, aux termes d'un contrat explicite ou implicite, pour le compte d'autrui en échange d'un salaire, d'une rétribution ou d'avantages en nature.

Le statut de salarié se divise en deux catégories, selon le secteur employeur :

- Salarié du secteur public (services de l'État, établissements et entreprises publics et semi-publics, collectivités territoriales, etc.).
- Salarié du secteur privé (établissements et entreprises privés, associations, coopératives, ordres professionnels, ménages, etc.)."

Aide familial : Statut professionnel d'une personne qui travaille pour le compte d'un membre de sa famille vivant au sein du même ménage, et qui ne perçoit aucune rémunération.

Apprenti : Statut professionnel d'une personne qui travaille, généralement contre une rémunération symbolique, en vue de se former à un métier en dehors de son cursus d'enseignement général et de formation professionnelle.

Coopérateur/Associé : Statut professionnel d'une personne qui travaille dans une unité de production de biens et services (par exemple une coopérative, une association ou une entreprise), dans laquelle tous les membres sont sur un pied d'égalité quant à la prise de décision et à la répartition des bénéfices.

Ménage : "Ensemble de personnes vivant sous le même toit et ayant des dépenses quotidiennes communes, sans qu'ils soient nécessairement unis par des liens de parenté.

Le ménage peut être :

- soit un ménage sédentaire ;
- soit un ménage nomade ;

- Soit un ménage sans-abri."

Ménage sédentaire : Ménage résidant habituellement dans un logement.

Ménage nomade : Ménage ayant principalement une activité pastorale et se déplaçant périodiquement à la recherche de pâturages et de points d'eau.

Ménage sans-abri : Ménage n'ayant pas de toit et contraint de résider et de dormir dans la rue ou l'espace public.

Taille moyenne des ménages : Nombre moyen de personnes par ménage.

Logement : "Local occupé par un ménage à titre de résidence principale.

Les logements sont catégorisés selon plusieurs types :

- Villa / Étage de villa.
- Appartement.
- Maison marocaine.
- Maison sommaire / Bidonville.
- Logement rural (diffère des types cités ci-dessus et comporte généralement des locaux à usage agricole).
- Autre."

Pièce d'habitation : "Pièce d'un logement destinée au séjour ou au sommeil (chambre à coucher, chambre de service, séjour, bureau, salle de jeux, etc.).

Une cuisine, une salle de bains, des W.-C., un vestibule, un couloir, une buanderie, un débarras, un garage inoccupé ou une pièce à usage exclusivement professionnel ne sont pas considérés comme des pièces d'habitation."

Nombre moyen de personnes par pièce d'habitation : Rapport de la population sédentaire au nombre total de pièces d'habitation des ménages sédentaires.

Âge du logement : Nombre d'années révolues écoulées depuis la construction du logement occupé par le ménage sédentaire, ou de sa plus ancienne partie s'il a été construit en plusieurs étapes.

Statut d'occupation du logement :

"Situation d'un ménage sédentaire concernant l'occupation de sa résidence principale.

Les statuts d'occupation utilisés sont les suivants :

- Propriétaire.

- Locataire.
- Autre."

Propriétaire : Statut d'occupation d'un ménage propriétaire non accédant (qui n'a pas de prêts en cours), copropriétaire (qui partage la propriété avec d'autres personnes) ou propriétaire accédant (qui a encore des emprunts à rembourser) de son logement.

Locataire : Statut d'occupation d'un ménage acquittant un loyer pour le logement qu'il occupe, qu'il soit sous hypothèque ou non.

Part des ménages sédentaires disposant de l'électricité : Proportion des ménages sédentaires dont le logement est raccordé à un réseau public de distribution d'électricité, ou dont le mode d'éclairage repose sur l'énergie solaire ou sur un groupe électrogène.

Part des ménages sédentaires disposant de l'eau courante : Proportion des ménages sédentaires dont le logement est raccordé à un réseau public de distribution d'eau courante.

Distance à la route goudronnée : Distance réelle que doivent parcourir les membres du ménage sédentaire pour aller de leur logement à la plus proche route goudronnée, par opposition à la distance à vol d'oiseau.

Tableaux statistiques annexes

Démographie - Région de Souss-Massa

Indicateur	Masculin	Féminin	Ensemble
Population municipale	1 484 484	1 509 876	2 994 360
Répartition selon les grands groupes d'âges %			
Moins de 15 ans	27,0	24,9	26,1
De 15 à 59 ans	59,7	61,6	60,6
60 ans et plus	13,2	13,4	13,3
Répartition selon le groupe d'âges quinquennal			
0-4 ans	7,6	6,9	7,3
5-9 ans	9,4	8,7	9,1
10-14 ans	10,0	9,3	9,7
15-19 ans	8,5	8,1	8,3
20-24 ans	7,2	7,4	7,3
25-29 ans	6,4	6,8	6,6
30-34 ans	6,9	7,3	7,1
35-39 ans	6,9	7,3	7,1
40-44 ans	6,9	7,3	7,1
45-49 ans	6,3	6,6	6,4
50-54 ans	5,9	6,0	5,9
55-59 ans	4,7	4,8	4,8
60-64 ans	4,3	4,5	4,4
65-69 ans	3,2	3,0	3,1
70-74 ans	2,5	2,4	2,5
75 ans et plus	3,2	3,5	3,4
État matrimonial			
Célibataire	38,8	27,6	33,1
Marié	58,8	59,0	58,9
Divorcé	1,5	4,3	2,9
Veuf	0,8	9,2	5,1
Âge moyen au premier mariage	32,5	25,6	29,0
Fécondité			
Parité moyenne à 45-49 ans	/	2,8	/
Indice synthétique de fécondité	/	1,86	/

Source : RGPH 2024

Démographie - Région de Souss-Massa (Urbain)

Indicateur	Masculin	Féminin	Ensemble
Population municipale	895 867	900 667	1 796 534
Répartition selon les grands groupes d'âges %			
Moins de 15 ans	26,5	24,8	25,6
De 15 à 59 ans	61,6	63,8	62,6
60 ans et plus	11,9	11,5	11,7
Répartition selon le groupe d'âges quinquennal			
0-4 ans	7,4	6,9	7,1
5-9 ans	9,3	8,7	9,0
10-14 ans	9,8	9,2	9,5
15-19 ans	8,6	8,2	8,4
20-24 ans	7,7	8,0	7,8
25-29 ans	6,8	7,5	7,1
30-34 ans	7,2	7,9	7,5
35-39 ans	7,1	7,7	7,4
40-44 ans	7,1	7,5	7,3
45-49 ans	6,4	6,6	6,5
50-54 ans	5,9	5,8	5,9
55-59 ans	4,8	4,6	4,7
60-64 ans	4,3	4,2	4,3
65-69 ans	3,0	2,7	2,8
70-74 ans	2,2	2,0	2,1
75 ans et plus	2,4	2,6	2,5
État matrimonial			
Célibataire	40,5	29,0	34,7
Marié	57,0	57,7	57,4
Divorcé	1,8	5,2	3,5
Veuf	0,7	8,1	4,5
Âge moyen au premier mariage	32,8	26,0	29,3
Fécondité			
Parité moyenne à 45-49 ans	/	2,8	/
Indice synthétique de fécondité	/	1,86	/

Source : RGPH 2024

Démographie - Région de Souss-Massa (Rural)

Indicateur	Masculin	Féminin	Ensemble
Population municipale	588 617	609 209	1 197 826
Répartition selon les grands groupes d'âges %			
Moins de 15 ans	27,7	25,2	26,3
De 15 à 59 ans	57,0	58,4	57,7
60 ans et plus	15,3	16,4	16,0
Répartition selon le groupe d'âges quinquennal			
0-4 ans	7,8	7,1	7,4

5-9 ans	9,6	8,7	9,1
10-14 ans	10,3	9,4	9,8
15-19 ans	8,4	8,0	8,2
20-24 ans	6,6	6,4	6,5
25-29 ans	5,9	5,8	5,8
30-34 ans	6,4	6,5	6,5
35-39 ans	6,5	6,8	6,7
40-44 ans	6,6	7,1	6,8
45-49 ans	6,2	6,5	6,3
50-54 ans	5,8	6,1	6,0
55-59 ans	4,6	5,2	4,9
60-64 ans	4,3	4,9	4,6
65-69 ans	3,5	3,6	3,6
70-74 ans	3,1	3,0	3,1
75 ans et plus	4,4	4,9	4,7
État matrimonial			
Célibataire	36,3	25,4	30,6
Marié	61,6	60,8	61,2
Divorcé	1,1	3,0	2,1
Veuf	1,0	10,8	6,1
Âge moyen au premier mariage	32,0	25,0	28,5
Fécondité			
Parité moyenne à 45-49 ans	/	2,9	/
Indice synthétique de fécondité	/	2,10	/

Source : RGPH 2024

Handicap - Région de Souss-Massa

Indicateur	Masculin	Féminin	Ensemble
Taux de prévalence du handicap	4,5	4,5	4,5

Source : RGPH 2024

Handicap - Région de Souss-Massa (Urbain)

Indicateur	Masculin	Féminin	Ensemble
Taux de prévalence du handicap	3,7	3,7	3,7

Source : RGPH 2024

Handicap - Région de Souss-Massa (Rural)

Indicateur	Masculin	Féminin	Ensemble
Taux de prévalence du handicap	5,8	5,6	5,7

Source : RGPH 2024

Education et alphabétisation - Région de Souss-Massa

Indicateur	Masculin	Féminin	Ensemble
Taux d'analphabétisme	16,8	35,2	26,2
Population alphabétisée de 10 ans et plus selon les langues lues et écrites			
Arabe	98,7	98,8	98,7
Amazigh (Tifinagh)	3,0	2,9	3,0
Anglais	21,4	23,9	22,5
Français	59,8	60,6	60,1
Taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans	96,7	96,9	96,8
Niveau d'études			
Néant	25,7	40,3	33,1
Préscolaire	2,5	2,0	2,3
Primaire	29,9	26,0	27,9
Secondaire collégial	19,8	13,2	16,5
Secondaire qualifiant	12,1	9,5	10,8
Supérieur	10,0	9,0	9,5

Source : RGPH 2024

Education et alphabétisation - Région de Souss-Massa (Urbain)

Indicateur	Masculin	Féminin	Ensemble
Taux d'analphabétisme	11,9	26,3	19,2
Population alphabétisée de 10 ans et plus selon les langues lues et écrites			
Arabe	98,7	98,9	98,8
Amazigh (Tifinagh)	3,1	3,0	3,0
Anglais	26,4	28,3	27,3
Français	66,2	65,5	65,9
Taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans	96,7	97,1	96,9
Niveau d'études			
Néant	20,9	32,9	26,9
Préscolaire	2,8	2,3	2,5
Primaire	27,1	24,8	26,0
Secondaire collégial	20,8	15,2	18,0
Secondaire qualifiant	15,4	12,6	14,0
Supérieur	13,0	12,2	12,6

Source : RGPH 2024

Education et alphabétisation - Région de Souss-Massa (Rural)

Indicateur	Masculin	Féminin	Ensemble
Taux d'analphabétisme	24,3	48,5	36,7
Population alphabétisée de 10 ans et plus selon les langues lues et écrites			
Arabe	98,7	98,7	98,7
Amazigh (Tifinagh)	2,8	2,9	2,8
Anglais	12,5	14,6	13,4
Français	48,3	50,2	49,1
Taux de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans	96,6	96,4	96,5
Niveau d'études			
Néant	33,0	51,2	42,3
Préscolaire	2,2	1,6	1,9
Primaire	34,0	27,8	30,8
Secondaire collégial	18,2	10,3	14,2
Secondaire qualifiant	7,1	4,9	6,0
Supérieur	5,5	4,2	4,8

Source : RGPH 2024

Langues locales utilisées - Région de Souss-Massa

Indicateur	Masculin	Féminin	Ensemble
Langues locales utilisées (non exclusives)			
Darija	82,1	76,3	79,2
Tachelhit	62,9	63,5	63,2
Tamazight	3,3	3,1	3,2
Tarifit	0,2	0,2	0,2
Hassania	0,5	0,5	0,5

Source : RGPH 2024

Langues locales utilisées - Région de Souss-Massa (Urbain)

Indicateur	Masculin	Féminin	Ensemble
Langues locales utilisées (non exclusives)			
Darija	91,7	89,1	90,4
Tachelhit	57,0	56,1	56,5
Tamazight	3,7	3,5	3,6
Tarifit	0,2	0,2	0,2
Hassania	0,6	0,7	0,6

Source : RGPH 2024

Langues locales utilisées - Région de Souss-Massa (Rural)

Indicateur	Masculin	Féminin	Ensemble
Langues locales utilisées (non exclusives)			
Darija	67,4	57,2	62,2

Tachelhit	71,9	74,4	73,2
Tamazight	2,6	2,4	2,5
Tarifit	0,1	0,0	0,1
Hassania	0,4	0,4	0,4

Source : RGPH 2024

Activité et emploi - Région de Souss-Massa

Indicateur	Masculin	Féminin	Ensemble
Population selon l'activité			
Population Active	734 098	176 366	910 465
Population Inactive	348 622	957 047	1 305 668
Taux net d'activité	67,8	15,6	41,1
Taux de chômage	17,9	27,4	19,7
Situation dans la profession des actifs occupés et des chômeurs ayant déjà travaillé			
Employeur	2,9	1,2	2,6
Indépendant	25,3	8,8	22,5
Salarié dans le secteur public	12,1	18,6	13,2
Salarié dans le secteur privé	53,0	67,7	55,6
Aide familiale	0,8	1,3	0,9
Apprenti	0,7	0,4	0,6
Associé ou partenaire	2,4	0,7	2,1
Autre	2,8	1,4	2,5

Source : RGPH 2024

Activité et emploi-Région de Souss-Massa (Urbain)

Indicateur	Masculin	Féminin	Ensemble
Population selon l'activité			
Population Active	455 739	142 631	598 370
Population Inactive	201 335	535 077	736 412
Taux net d'activité	69,4	21,0	44,8
Taux de chômage	17,3	27,8	19,8
Situation dans la profession des actifs occupés et des chômeurs ayant déjà travaillé			
Employeur	3,7	1,4	3,2
Indépendant	26,9	9,2	23,1
Salarié dans le secteur public	14,2	19,4	15,3
Salarié dans le secteur privé	48,6	66,8	52,5
Aide familiale	0,8	0,7	0,8
Apprenti	0,7	0,4	0,7
Associé ou partenaire	2,7	0,6	2,3
Autre	2,4	1,4	2,2

Source : RGPH 2024

Activité et emploi - Région de Souss-Massa (Rural)

Indicateur	Masculin	Féminin	Ensemble
Population selon l'activité			
Population Active	278 360	33 735	312 095
Population Inactive	147 286	421 970	569 256
Taux net d'activité	65,4	7,4	35,4
Taux de chômage	18,9	25,4	19,6
Situation dans la profession des actifs occupés et des chômeurs ayant déjà travaillé			
Employeur	1,6	0,3	1,5
Indépendant	22,8	7,4	21,3
Salarié dans le secteur public	8,5	15,3	9,2
Salarié dans le secteur privé	60,3	71,3	61,4
Aide familiale	0,8	3,4	1,1
Apprenti	0,6	0,3	0,6
Associé ou partenaire	1,9	0,9	1,8
Autre	3,4	1,0	3,2

Source : RGPH 2024

Conditions d'habitat - Région de Souss-Massa

Indicateur	Valeur
Population et ménages	
Nombre de ménages	785 208
Taille moyenne du ménage	3,8
Type de logement	
Villa ou étage de villa	1,2
Appartement dans un immeuble	8,1
Maison marocaine Moderne	74,5
Habitat sommaire	0,6
Logement de type rural	13,8
Autre	1,9
Taux d'occupation du logement	1,3
Statut d'occupation	
Propriétaire	69,5
Locataire	22,0
Autre	8,5
Ancienneté du logement	
Moins de 10 ans	20,8
10 à moins de 20 ans	34,1
20 à moins de 50 ans	34,9
50 ans et plus	10,1
Équipements de base du logement	

Cuisine	95,2
Toilette	98,1
Bain ou douche	55,2
Électricité	97,9
Eau courante	94,2
Mode d'évacuation des eaux usées	
Réseau public d'égouts	52,4
Fosse septique	23,3
Autre	24,3
Mode d'évacuation des déchets ménagers	
Bac communal à ordures	36,0
Camion commun ou privé	33,8
Dans la nature	25,9
Autre	4,4
Energie utilisée pour la cuisson	
Gaz butane	92,1
Électricité	0,3
Charbon	0,3
Bois	7,1
Autre	0,2
Distance moyenne à la route goudronnée	1,1

Source : RGPH 2024

Conditions d'habitat - Région de Souss-Massa (Urbain)

Indicateur	Valeur
Population et ménages	
Nombre de ménages	476 722
Taille moyenne du ménage	3,8
Type de logement	
Villa ou étage de villa	1,7
Appartement dans un immeuble	13,1
Maison marocaine Moderne	83,3
Habitat sommaire	0,7
Logement de type rural	0,6
Autre	0,7
Taux d'occupation du logement	1,3
Statut d'occupation	
Propriétaire	60,0
Locataire	31,7
Autre	8,3
Ancienneté du logement	
Moins de 10 ans	23,1
10 à moins de 20 ans	37,6
20 à moins de 50 ans	36,8

50 ans et plus	2,4
Équipements de base du logement	
Cuisine	97,7
Toilette	99,7
Bain ou douche	68,2
Électricité	99,2
Eau courante	98,6
Mode d'évacuation des eaux usées	
Réseau public d'égouts	83,8
Fosse septique	8,9
Autre	7,3
Mode d'évacuation des déchets ménagers	
Bac communal à ordures	52,8
Camion commun ou privé	43,7
Dans la nature	1,9
Autre	1,6
Energie utilisée pour la cuisson	
Gaz butane	99,1
Électricité	0,4
Charbon	0,1
Bois	0,3
Autre	0,1
Distance moyenne à la route goudronnée	...

Source : RGPH 2024

Conditions d'habitat - Région de Souss-Massa (Rural)

Indicateur	Valeur
Population et ménages	
Nombre de ménages	308 486
Taille moyenne du ménage	3,9
Type de logement	
Villa ou étage de villa	0,4
Appartement dans un immeuble	0,3
Maison marocaine Moderne	60,9
Habitat sommaire	0,4
Logement de type rural	34,3
Autre	3,7
Taux d'occupation du logement	1,4
Statut d'occupation	
Propriétaire	84,1
Locataire	7,0
Autre	8,9
Ancienneté du logement	
Moins de 10 ans	17,2

10 à moins de 20 ans	28,7
20 à moins de 50 ans	31,9
50 ans et plus	22,1
Équipements de base du logement	
Cuisine	91,4
Toilette	95,8
Bain ou douche	35,1
Électricité	95,8
Eau courante	87,4
Mode d'évacuation des eaux usées	
Réseau public d'égouts	3,7
Fosse septique	45,5
Autre	50,8
Mode d'évacuation des déchets ménagers	
Bac communal à ordures	10,2
Camion commun ou privé	18,3
Dans la nature	62,8
Autre	8,7
Energie utilisée pour la cuisson	
Gaz butane	81,2
Électricité	0,2
Charbon	0,7
Bois	17,6
Autre	0,3
Distance moyenne à la route goudronnée	1,1

Source : RGPH 2024

المملكة المغربية



المندوبية السامية للتخطيط

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴰⵔⵜ ⵜⴰⵖⴻⵔⴰⵏⵜ | ⵙⴰⵎⴰⵏⵜ ⵜⴰⵖⴻⵔⴰⵏⵜ

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

Direction Régionale Souss Massa

المديرية الجهوية لسوس ماسة

Bd GI Kettani, BP.301-Agadir
Tél : 05.28.84.07.58 / 05.28.82.17.68 Fax : 05.28.84.07.74
E-mail : drp.agadir@gmail.com
www.hcp.ma/region-agadir
www.bds-soussmassa.hcp.ma
Guichet statistique : statguichetsm@hcp.ma

